

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 1 ~ Juin 2013

Institut Coppel

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

1^{er} Numéro ~ Juin 2013



INSTITUT
COPPET

Editeur : Institut Coppet

Responsable de l'édition : Damien THEILLIER, damien.theillier@institutcoppet.org

Direction : Benoît MALBRANQUE, benoit.malbranche@institutcoppet.org



Le mot du président

Les idées ont des conséquences : telle est la conviction qui nous anime en créant cette nouvelle revue. Le mouvement des idées remue et façonne largement les élites intellectuelles, médiatiques et politiques, et dessine notre avenir. Pourtant, toutes les théories économiques contemporaines sont marquées par le pessimisme. C'est la peur qui domine : peur du risque, peur de l'innovation, peur de l'étranger, peur de l'avenir. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner d'un déclin du « laissez-faire » et de la persistance de mentalités interventionnistes et dirigistes, malgré le démenti des faits et la crise des États.

Pour autant, la France n'a pas toujours été aussi aveugle. Elle est l'héritière d'une tradition d'économie politique portée par les plus brillants esprits du XVIII^e et du XIX^e siècles. À cette époque, l'économie politique s'était donnée pour tâche de décrire scientifiquement les conséquences, négatives ou positives, des actions humaines et des décisions prises par les acteurs sociaux. Elle ne blâmait pas : elle décrivait, elle éclairait. C'est cette même approche de l'économie, humaniste et pourtant scientifique, humble et pourtant brillante, que nous souhaitons remettre à l'honneur.

La crise que nous traversons est un temps favorable à la réflexion. C'est le moment de réinventer notre avenir, en puisant dans le passé ces outils précieux qui n'ont pas perdu de leur actualité, et qui ne s'useront que si nous ne nous en servons pas.

Damien Theillier
Président de l'Institut Coppet

Présentation

Sous ce format paraîtra, le dix-huitième jour de chaque mois, une revue sur les économistes français, et sur les leçons que nous pouvons tirer de l'étude de leurs œuvres. Bien qu'essentiellement historique, et essentiellement théorique, cette revue consent sans trembler à se fixer comme objectif de contribuer aux débats présents, et d'éclairer les nécessités pratiques de l'économie française contemporaine.

Il est pour nous évident que le savoir des siècles passés ne mérite nullement de vieillir dans les rayons d'obscures bibliothèques ; que les économistes français du passé ne doivent pas être des références éloignées, mais des conseillers quotidiens ; qu'ils ne méritent pas de demeurer à l'écart de nos préoccupations contemporaines, mais doivent accompagner la marche d'une époque qu'ils ont, plus que tant d'autres, aidé à faire naître ; que les lumières de leur science, enfin, ne nous éclaireront que si nous faisons l'effort de nous rapprocher d'elles. C'est cet éclairage éminemment utile que nous souhaitons fournir avec cette publication.

En choisissant *Laissons Faire* comme titre de notre revue, et en nous ralliant à ce credo comme ligne éditoriale principale, nous avons voulu marquer notre attachement à ce grand principe de la science économique française. Quand Colbert, le ministre de Louis XIV, vint à la rencontre d'un marchand, et, avec la prétention naturelle des ministres, demanda ce que l'État pouvait faire pour l'aider dans son activité, ce marchand répondit par ces trois mots : « Nous laisser faire ». Aujourd'hui, nous aussi, aidé du travail théorique des économistes français, nous voulons soutenir cette « réforme » éminemment nécessaire.

B. M.

Sommaire

[Présentation](#)

p.5

[La Lumière de Paris.](#)

L'excellence française en économie

p.7

[Le bon sens économiste.](#)

Dupont de Nemours et les Assignats

p.13

[Réformer les banques.](#)

Les propositions originales de C. Coquelin

p.20

[La taxation illégitime.](#)

Yves Guyot contre l'impôt sur le revenu

p.25

[Aux origines du mal.](#)

Les leçons du premier traité sur la monnaie

p.32

[Ayn Rand au XVIIIe siècle.](#)

G.-F. Coyer ou le roman économique

p.37

[Contre l'éducation nationale.](#)

Frédéric Bastiat, critique du baccalauréat

p.45

[Lecture : Ambroise Clément \(1805-1886\)](#)

« Le fondement de l'économie politique »

p.50

[Réalisations et projets de l'Institut Coppet](#)

p.54

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence suivante : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

La Lumière de Paris

L'excellence française en économie

Aussi faible soit l'influence des économistes français sur les débats économiques contemporains, l'histoire de la formation et du développement de la pensée économique est partout marquée par les contributions fondamentales de Français. De Boisguilbert à Bastiat, et de Turgot à Walras : rares sont les pays qui peuvent présenter au monde une somme si révéree de penseurs.

Notre insistance sur l'École Française d'économie ne naît pas d'une passion nationaliste, et n'est pas le fruit d'un zèle déraisonnable. Avant que l'Angleterre de David Ricardo ne vienne se placer à la tête des nations pour impulser le mouvement de l'économie politique, la France fut le berceau de cette science nouvelle et sa nourricière la plus généreuse. Ce fut un Français qui écrivit le premier ouvrage sur la monnaie ; un Français qui publia le premier *Traité d'économie politique* ; un Français qui apporta le premier à cette science sa définition, son champ d'analyse et sa méthodologie ; un Français qui employa le premier les mathématiques pour la résolution de ses problèmes théoriques ; un Français, enfin, qui participa à sa transformation en la science économique moderne.

L'ambition de l'Institut Coppet, et de sa revue, est de rendre compte de ce foisonnement si riche d'intellectuels dévoués à la noble cause de la science, les Boisguilbert, Quesnay, Turgot, Say, Bastiat, etc., ces noms jadis tant révéres et désormais si méconnus, qui ont fait la richesse de la France et grandissent aujourd'hui son prestige.

Dans leur majorité, les penseurs traités ici ont été et peuvent être regroupés sous l'appellation d'École Française d'Economie. Pour autant, ils furent tous bien plus que les défenseurs d'un même catéchisme. Même aux heures les plus idéologiques de l'économie politique, le dynamisme extrême des penseurs français faisait de leur discipline un tout mouvant, chahuté ça et là par les contradicteurs et les découvertes nouvelles. Au dix-neuvième siècle, notamment, tandis que de l'autre côté de la Manche l'économie politique s'était fixée sous sa forme ricardienne, l'économie politique française, faisant honneur à la richesse théorique de ses prédécesseurs, continuait sur la voie du progrès.

Les grandes lignes de l'histoire qui est le sujet de cette revue sont contenues dans les principaux ouvrages de référence sur l'histoire de la pensée économique, et l'objectif ne sera pas ici d'en fournir une énième formulation. L'ambition est plus vaste, et le projet plus grisant. Nos articles aborderont leurs idées, leurs œuvres, et les principes qui peuvent inspirer chez nous des réformes utiles. Les références biographiques, même, ne seront pas absentes, car des informations sur la vie des penseurs peuvent avoir leur utilité pour l'histoire de la science et pour sa compréhension, et, comme disait Pellegrino Rossi, « il est des faits personnels qui ont une influence sur le développement scientifique de l'individu et sur les créations de son génie ». ¹

De tous temps, la France a fourni à l'économie politique des penseurs courageux, et d'une puissance intellectuelle rare ; des hommes qui ont rendu à la cause de la science des services d'une immense valeur. Ce fait, passé inaperçu dans notre propre pays, a pourtant été largement signalé par les économistes étrangers. Un théoricien aussi majeur que William Stanley Jevons, par exemple, n'eut aucun mal à dire que « la vérité est avec l'École Française, et plus tôt nous reconnâtrons ce fait, mieux cela vaudra pour le monde. » ² Cette phrase est d'autant plus remarquable que l'époque toute entière était marquée par la montée du sentiment nationaliste, et que l'Angleterre de Jevons restait pour tous la reine des économistes, et brillait dans leur ciel comme l'étoile polaire.

La grande tradition française prit naissance avec les écrits scolastiques du Moyen-âge. Les noms révéérés de philosophes comme Pierre Abélard, et, surtout, de Saint Thomas d'Aquin, figurent pour nous au rang non des fondateurs de la science économique, mais des inspirateurs brillants, qui guidèrent la réflexion économique vers la scientificité. Plus significatif encore, du moins de notre point de vue, est le cas des premiers théoriciens de la monnaie : Jean Buridan, malheureusement méconnu, et Nicolas Oresme, dont l'œuvre monétaire reste riche en enseignements, comme l'article que notre revue lui consacre suffira à le prouver.

Le grand effort de scientificité, qui consista à transformer cette partie de la philosophie morale ou politique qu'était l'économie en discipline autonome et rationnelle, ne reçut nulle part un plus grand élan que dans notre pays. C'est elle qui vit naître, outre le premier ouvrage « strictement économique » (le *De Moneta* d'Oresme, selon les mots de Schumpeter), le premier *Traité d'économie politique* de l'histoire, en 1615, écrit par un certain Antoine de Montchrestien.

Les siècles suivants consacrèrent cette supériorité. Un pas de géant fut accompli en 1695 avec la publication du *Détail de la France* par Pierre Le Pesant de Boisguilbert, qui, aux dires de Gilbert Faccarello, fut « à l'origine de l'économie

¹ Pellegrino ROSSI, *Journal des économistes*, 1842, t. II, p.222

² William Stanley JEVONS, *The Theory of Political Economy* (1871), 2ème édition, 1879, pp.27-28

politique libérale » ³, puis de la *Dîme Royale*, habile projet de réforme fiscale tissé par Vauban, et publié en 1707.

Les esprits, pourtant, n'étaient pas encore prêts à accueillir de telles réflexions. Le pouvoir royal non plus : la *Dîme royale* fut interdite par la censure, et Boisguilbert ne put diffuser ses idées qu'en se cachant, et en publiant anonymement. L'imposant travail de fond qui fut l'œuvre des Lumières, et le rejet progressif des structures réglementaires de l'économie française, contribuèrent puissamment à changer cette situation. Les économistes français du XVIII^e siècle, élite préscientifique de notre discipline, semèrent les graines intellectuelles qui donnèrent plus tard, en France et en Écosse, de si belles récoltes.

Ce fut avec les Physiocrates que débuta, à proprement parler, l'ère de la pensée économique scientifique. Ils n'apparurent pas sans avoir été annoncés, et s'ils furent grands, c'est surtout qu'ils se tenaient, comme l'on dit éloquemment, sur des épaules de géants. Leurs prédécesseurs, en effet, les avaient guidés habilement sur cette voie, et c'est marche par marche, avec les œuvres de Melon (*Essai politique sur le commerce*, 1734), de Dutot (*Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, 1735), et avec les réflexions du marquis d'Argenson que fut rendu possible le travail de Quesnay, des Physiocrates, et de Turgot.

Les économistes professionnels n'existaient pas encore, ni en France, ni en Italie, ni en Angleterre même, où les contributions principales provenaient de philosophes, comme William Petty ou David Hume. François Quesnay n'était pas plus économiste que ces deux hommes. Chirurgien de formation, plus tard médecin auprès du roi et de Madame de Pompadour, il s'intéressa assez tard à l'économie. Mais alors, avec une facilité rare, il systématisa un savoir économique fin et moderne, et, après avoir conçu des outils d'analyse propre à l'économiste, il utilisa ses intuitions lumineuses pour éclairer son siècle. Il fut suivi par une horde de disciples, à défaut de l'être par les rois d'Europe.

Avec l'arrivée des Physiocrates se clôtura la préhistoire de la science économique. Ils parlèrent de la valeur, des prix, de la monnaie, du marché, du commerce extérieur, des impôts, du rôle de l'État, et de bien d'autres sujets, avec une sagesse et une perspicacité qu'on croit souvent ne trouver que chez Smith et ses successeurs. Non contents d'avoir fourni à l'économie politique des fondements scientifiques, les Physiocrates firent aussi un effort considérable pour leur popularisation. Ainsi, c'est à eux que nous devons aussi les premiers journaux d'économie. Ce fut d'abord la *Gazette du Commerce* (1764), puis le *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances* (1765), et, enfin, les fameuses *Éphémérides du citoyen* (1765). Dirigées par Dupont de Nemours, ces publications firent beaucoup

³ Gilbert Faccarello, [*Aux Origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*](#) *, Paris, Anthropos, 1986

pour le succès de ces économistes, et pour la diffusion de leurs idées dans l'esprit des gens de l'époque. Dans les *Éphémérides*, on proposa même la création d'une chaire d'économie politique, chose inconnue en Europe, mais cette idée ne fut pas suivie d'effet.

Enfant terrible d'un mouvement physiocratique qu'il respectait mais dont il se détachait avec intelligence, Anne Robert Jacques Turgot aida à offrir à l'Europe entière le glorieux patrimoine de l'économie politique française. Avec ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766), il plaça très haut la barre de l'économie politique scientifique, une barre qu'Adam Smith, notre athlète écossais, franchira de justesse.

C'est en France, d'ailleurs, qu'Adam Smith se fit économiste. Lui, professeur de philosophie morale à Glasgow, il fut confronté à Paris à un foisonnement intellectuel des plus rares dans l'Europe de l'époque, et peut-être dans les annales entières du monde. Il rencontra Voltaire, Diderot, d'Holbach, et Condorcet, mais aussi Turgot, Quesnay, ainsi que les Physiocrates : Dupont de Nemours, Baudeau, Mercier de la Rivière, et les autres. Son esprit fut changé, et après des années de réflexion et d'une lente composition, il fit paraître ses *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations* (1776). Les thèmes qu'il aborda avaient été étudiés par les économistes français, mais il donna de leur vaste production une synthèse inédite. Et ce fut un succès.

Pourtant, tout n'était pas parfait chez Adam Smith. Sa théorie de la valeur, péniblement formulée, reposait sur des fondements instables et, après une récupération par Marx, elle sera puissamment balayée par les « marginalistes ». Sa vision macroéconomique de la production, entièrement formulée en termes de classes rigides, était incapable d'interpréter correctement le rôle fondamental de l'entrepreneur. David Ricardo, Thomas Malthus, Nassau Senior, John Ramsay McCulloch : toute l'école ricardienne se rangea à ces positions, et souffrit de ces funestes erreurs.

La France, attachée depuis longtemps à une étude individualiste et subjectiviste des phénomènes économiques, conserva une vue claire sur ces sujets, et gagna la reconnaissance (tardive) des économistes marginalistes comme W.S. Jevons ou Carl Menger. En leur temps, pourtant, ils furent sévèrement critiqués. Ce fut le cas de Destutt de Tracy, influent économiste aujourd'hui inconnu, et de Jean-Baptiste Say, resté célèbre. Paru en 1803, le [*Traité d'économie politique*](#) * de ce dernier fut presque immédiatement traduit en anglais, italien, allemand, et diffusé dans l'Europe entière. Pour l'école anglaise, ce fut Malthus qui fut chargé de répondre, et les *Lettres à Malthus* de Say témoignent de la profondeur des divergences. Autre moment d'affrontement, 1819, et la publication en français des *Principes de l'économie politique et de l'impôt* de David Ricardo, qui avaient paru deux ans auparavant. L'éditeur français missionne Jean-Baptiste Say, devenu professeur d'économie politique à la réputée

Athénée de Paris, de fournir des « notes explicatives et critiques ». Ses notes sont fournies, argumentées, et réfutent certains principes de Ricardo. Il parle du subjectivisme, du rôle de l'entrepreneur, et de l'importance des débouchés. Les disciples de Ricardo l'accusent de ne pas comprendre la science, et de la dénaturer. L'affrontement est vif.

Les deux camps finissent par s'ignorer. Tandis qu'en Angleterre les économistes récitent le catéchisme ricardien, les Français conservent l'esprit de découverte, et se mettent à analyser les cycles économiques, la monnaie, et le crédit, avec une finesse considérable. Clément Juglar, Augustin Cournot, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil : les noms des contributeurs « révolutionnaires » est considérable.

Parallèlement, le précieux héritage français est mis en valeur, et une puissante popularisation prend corps. Du point de vue plus théorique, c'est l'œuvre du *Journal des Économistes*, fondé en 1841, et admiré dans le monde entier. À la même époque, l'économie est mise en contes amusants par Frédéric Bastiat, et même en vers, comme chez Barandeguy Dupont, (*La bourse, ou Les chercheurs d'or au dix-neuvième siècle*, 1856). Au siècle passé, elle avait déjà été mise en roman, notamment par Gabriel-François Coyer, dont nous parlerons dans ce numéro.

Témoin, s'il en faut, de la richesse et de la diversité de la pensée économique française, c'est dans notre pays également que pousseront les racines de la contestation socialiste. Le XVIII^e siècle avait déjà connu Malby, Forbonnais, et Necker ; le XIX^e apportera Sismondi, Louis Blanc, Considérant, Pecqueur, Leroux, Fourier, Cabet, Proudhon : ils seront l'opposition aux économistes libéraux, et l'inspiration du marxisme. Comme Smith cent ans plus tôt, Marx résida un temps à Paris. C'est là qu'il découvrit l'économie politique, et qu'il écrivit ses *Manuscrits de 1844*, sa critique contre Proudhon (*Misère de la Philosophie*, 1847, en réponse à la *Philosophie de la misère*) ainsi que le célèbre *Manifeste du parti communiste* (1848). Marx et Engels reconnaîtront toujours ces influences, et, dans un article intitulé « Les trois parties constitutives du marxisme », ce dernier citera G.W.F Hegel, les économistes classiques, et les socialistes français.

Le socialisme germa en France, et c'est là aussi qu'il rencontra la plus implacable opposition. Frédéric Bastiat, notamment, lutta ardemment. Au lendemain de la révolution de 1848, qui avait poussé le socialisme sur le devant de la scène, Michel Chevalier, alors professeur d'économie politique au Collège de France, se chargea d'en faire la réfutation. Sa brochure, *L'Économie politique et le Socialisme*, parut en 1849. Sa critique du socialisme, vive, rigoureuse, et prophétique par certains côtés, resta longtemps un modèle du genre.

Au-delà de ces affrontements idéologiques, la richesse théorique resta considérable, et d'innovants outils d'analyse virent le jour. Ce fut notamment le cas pour la méthode mathématique d'exposition, puis de résolution des problèmes

économiques, qui joua par la suite un si grand rôle. Ce fut Augustin Cournot, qui, le premier, marcha dans cette voie, avec des *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, publiées en 1838.

Cette dynamique fut suivie par Léon Walras. Après Cournot, il continua la mathématisation de la science économique. Indépendamment de Carl Menger et de W.S. Jevons, il développa aussi la théorie marginaliste de la valeur. Fondateur de l'École de Lausanne, il fut, selon les dires de Joseph Schumpeter, le plus grand économiste de l'histoire.

Au tournant du siècle se manifestait encore en France une richesse extrême de la pensée. D'un pôle à l'autre, la réflexion économique restait portée par les économistes de notre pays. À titre d'exemple, ce sont des Français qui les premiers théoriseront la « paupérisation » des masses avec le développement du capitalisme, et c'est un Français qui apportera la réfutation scientifique de cette thèse : Paul Leroy-Beaulieu, en 1881, dans son *Essai sur la répartition des richesses, et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions*.

À partir du début des années 1880, la lumière de Paris commença à perdre en intensité, et vers 1920, elle semblait parfaitement éteinte. La recherche de causes explicatives nécessiterait un autre article d'une égale longueur. Contentons-nous d'en indiquer quelques unes : d'abord les succès du camp socialiste, et le rejet de la science économique non-marxiste comme « bourgeoise », partisane, et donc non-scientifique. Ce fut ensuite le développement du sentiment nationaliste et du culte de l'État, qui aboutit aux travers des fascismes et à la double fin de vie du libéralisme et de la science économique.

Aujourd'hui encore, le dépérissement de cette vigueur intellectuelle jadis si supérieure et si glorieuse est bien trop réel, bien trop blessant, pour pouvoir être passé sous silence. Mais que nous sert de nous plaindre ? Les économistes français n'ont dominé leur science que pour nous fournir des enseignements, et des règles d'action. Écoutons-les. Soyons dignes de leur exemple, respectueux de leurs efforts, et attentifs à leurs leçons : c'est la meilleure manière de célébrer leur héritage.

B.M.

Le bon sens économiste

Dupont de Nemours et les Assignats

Les questions monétaires n'interpellent pas seulement les économistes au stade de leur résolution théorique. Lorsqu'au gré des nécessités politiques, elles se retrouvent débattues par le plus grand nombre, la voix de l'économie politique se doit d'être portée, afin qu'au-dessus des cris des préjugés et des slogans des idéologues, se fasse entendre le doux son de la science. Les mois qui précédèrent l'introduction des Assignats, qui ruinèrent le peuple français quelques années plus tard, illustrent éloquemment la nécessité de diffuser, partout, le bon sens économiste.

Pendant les décennies suivant l'effondrement du système de Law, l'Europe entière retint la leçon de ce désastre. On regarda la monnaie papier avec crainte et suspicion. Non sans intelligence, les Parisiens disaient alors avec cet air malin qu'ils conservèrent toujours : « Tu nous promets beaucoup, Régent. / Est-ce en papier, est-ce en argent ? ». ⁴ Ce rejet avait bien sûr pénétré les élites du temps. Mirabeau, le fils, condamna cette invention en ces termes : « Tout papier-monnaie est une orgie du despotisme en délire ! » ⁵ C'était un rejet comme on en fait rarement. Et pourtant, peu après la Révolution, au milieu des restes de ce rejet pourtant universel, la France, encore elle, succomba à nouveau aux sirènes de la monnaie-papier. Vinrent en effet les Assignats.

Les Assignats flouèrent ce peuple même qui, soixante-dix ans auparavant, avait subi dans sa chair les blessures causées par l'introduction du papier monnaie. Les élites, et le peuple tout entier, succombèrent une deuxième fois aux sirènes qui venaient de causer son naufrage. On ne peut pas dire que la France n'avait rien pour s'en prémunir. L'Assemblée, à cette époque, était remplie des esprits les plus compétents et les plus sains qu'on y pu mettre : les Mirabeau, Sieyès, Dupont de Nemours, Talleyrand, Bailly, Necker, etc. Et pourtant, dans sa grande majorité, cette Assemblée resta aveugle à l'évidence. Même un homme aussi intègre, aussi brillant, et aussi au fait de l'histoire de son siècle que Mirabeau, l'homme que la Révolution allait bientôt élever au rang de héros national, même cet homme, pressé par les nécessités, alerté par la désolation intérieure, sensible, certainement, à la

⁴ Cité par Frédéric Passy, [*Histoire d'une pièce de cinq francs et d'une feuille de papier*](#) *, 1909, p.48

⁵ Mirabeau, lettre à Cerutti, janvier 1789.

misère du peuple, même cet homme, donc, chercha à nouveau dans le papier monnaie la solution de tous les maux.

La France faisait à nouveau l'expérience des difficultés financières les plus profondes. La banqueroute semblait inévitable, et pourtant tous voulaient l'éviter. Il y avait bien sûr des solutions disponibles. Il était possible de remettre de l'ordre aux finances publiques en vendant des parties de l'immense patrimoine de l'État, en restreignant les folies dépensières héritées des temps passés, et en simplifiant le régime fiscal de la nation, mais c'était là des mesures difficiles, aussi pénibles à annoncer qu'à appliquer.

Le gouvernement de la France voulait des solutions plus rapides, des recouvrements immédiats, des plans dans le genre de ceux que la langue anglaise rend si bien par l'expression « *get-rich-quick scheme* ». C'est dans le papier monnaie qu'on cru la trouver. La France était riche en terres et en hommes travailleurs, disait-on, mais ce dont elle manquait, c'était un moyen de circulation.

Le début de l'année 1790 vit ainsi l'arrivée à l'Assemblée des débats sur une émission monétaire. On entendit les premières plaintes, les premiers avertissements. Ils furent sans effets. Les représentants du clergé jetèrent sur les défenseurs du papier-monnaie des menaces de damnation, mais leurs appels n'exprimaient que trop les intérêts particuliers de leur ordre, et, de ce fait, ils ne furent pas entendus. Certains dirent qu'une fois la première émission permise, une autre suivrait inévitablement, puis une autre, et ainsi de suite jusqu'à l'effondrement. Ils ne conquièrent pas davantage l'attention des députés.

Les défenseurs du papier-monnaie étaient nombreux. Outre Mirabeau, qui s'y rangea finalement, on comptait, parmi les plus expressifs : l'Abbé Goutes, Chabroud, Dorisy, Becquet, ainsi que Royer, l'auteur des « *Réflexions d'un citoyen patriote sur l'émission des Assignats* ».

Les opposants, eux, firent des discours, écrivirent des pamphlets, espérant convaincre. Parmi ces derniers, une brochure fut particulièrement retentissante. Elle venait d'un vieil homme respecté, écouté, et grand connaisseur des questions économiques. Il s'agissait de Dupont de Nemours.

Pierre Samuel Dupont de Nemours, né à Paris en 1739, avait déjà eu une carrière bien remplie. Proche de François Quesnay, auquel il se rallia avec enthousiasme dès l'âge de 24 ans, il fut l'une des plus brillantes lumières d'un mouvement physiocratique qui en contenait pourtant de nombreuses. Il dirigea le journal de l'école, les *Ephémérides du citoyen*, et compila l'ouvrage *Physiocratie* (1768) qui marqua un tournant dans la diffusion de leurs idées et offrit un terme scientifique pour nommer leur mouvement. Il fut l'auteur de nombreux écrits économiques destinés à populariser ce qu'il appelait la « science nouvelle ».

Devenu député sous la Constituante, Dupont de Nemours avait donc écrit une brochure contre les Assignats, et l'avait signé par la mention : « par un ami du peuple ». Il y démontrait que la création des assignats constituait une augmentation de la quantité de monnaie, et que, ainsi, elle aurait pour seule conséquence d'augmenter les prix.

Il commençait par rappeler que le prix est la quantité de monnaie qu'il faut pour acheter tel ou tel produit, et de là il concluait que l'émission d'assignats produirait une hausse des prix.

« Le prix du pain, du vin, des autres denrées, et de toutes les marchandises, est fixé par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un septier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre denrée. »

« On veut mettre autant d'assignats qu'il y a d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent. Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats, et qui font leurs embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, et les souliers à douze livres. »

Après avoir proposé de remplacer les Assignats par de simples quittances de finance, destinées uniquement à payer les biens du clergé, il jetait avec force :

« Les assignats sont BONS pour LES GENS RICHES qui ont beaucoup de dettes à payer au pauvre peuple, qui voudraient bien lui donner du papier, tel quel, au lieu d'écus. » ⁶

Dans ces quelques pages, il insistait donc sur deux points : 1- que la création monétaire supplémentaire n'aurait d'autre effet que de faire hausser les prix ; 2- que l'Etat et les gens riches seraient les seuls bénéficiaires.

La brochure eut un débit considérable. Le succès étant manifeste, elle fut lue devant l'Assemblée, sans mention du nom de l'auteur. C'est alors que Dupont de Nemours avoua sa paternité :

« Je déclare que je suis le citoyen qui a fait cette brochure. Je n'ai pas voulu y mettre mon nom parce que je craignais, comme député, de lui donner trop d'importance, et j'ai mis ce titre d'ami du peuple, parce que je me crois digne de le porter. Il m'a paru que ce n'était point abuser de la liberté de la presse que de prévenir le peuple par des raisons sensibles, par des vérités claires et mises à sa portée, sur un projet qui me semble si désastreux. Si on me croit coupable, je me sou mets à la peine que l'assemblée pourra m'imposer, je me sou mets à la poursuite devant les tribunaux. » ⁷

⁶ Pierre Samuel DUPONT DE NEMOURS, *Effets des assignats sur le prix du pain* *, 1790. Voir aussi : *Opinion de M. Dupont, Député de Nemours, sur le projet de créer pour dix-neuf cents millions d'Assignats-Monnaie, sans intérêt*, exposée à l'Assemblée Nationale, le 25 septembre 1790.

⁷ Cité dans Léonce de LAVERGNE, *Les économistes français du XVIII^e siècle*, 1870, p.404

L'influence de cette brochure fut sensible. Peu à peu, les opposants aux Assignats se mirent à utiliser les arguments de Dupont de Nemours, et à se réclamer de son autorité. Ils regagnèrent en énergie. Maury rappela l'expérience de Law, et fit la prédiction que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Son argumentaire embarrassait bien les défenseurs du papier monnaie. Cazalès, Le Brun, Boislandry, et d'autres, firent également de vifs discours contre les assignats.

Seulement, à l'extérieur de l'Assemblée, les difficultés économiques continuaient. L'industrie était languissante, et le commerce semblait avancer au ralenti. L'Assemblée voulait un palliatif rapide. Les Assignats devaient être émis. En avril, un décret autorisa l'émission de 400 millions de livres en assignats.

Les avertissements de Dupont de Nemours et des autres n'avaient pas été entièrement ignorés. Les craintes nourries qu'ils avaient déposées dans les esprits des citoyens français forcèrent les partisans des Assignats à préciser constamment qu'il ne s'agissait plus de la banque malheureuse de John Law. Ils tachèrent d'en convaincre le peuple. L'Assemblée publia ainsi une « Adresse de l'Assemblée nationale aux François, sur l'émissions des assignats-monnaie », persuadée, sans doute, que le peuple verrait cette émission d'un mauvais œil. On y expliqua qu'une monnaie de papier reposant uniquement sur la confiance était une folie, mais que, en l'occurrence, les Assignats étaient soutenus par un gage sur les biens du clergé.

L'Adresse contenait ces mots :

« Un papier monnaie sans valeur effective (et il ne peut en avoir aucune, s'il ne représente des propriétés spéciales) est inadmissible dans le commerce, pour concourir avec les métaux qui ont une valeur réelle et indépendante de toute convention. Voilà pourquoi le papier-monnaie qui n'a eu pour base que l'autorité, a toujours causé la ruine des pays où il a été établi. Voilà pourquoi les billets de banque de 1720, après avoir causé les plus grands malheurs, n'ont laissé que d'affreux souvenirs. L'Assemblée Nationale n'a pas voulu vous exposer à ce danger ; aussi, lorsqu'elle donne aux Assignats une valeur de convention obligatoire, ce n'est qu'après leur avoir assuré une valeur réelle, une valeur immuable, une valeur qui leur permet de soutenir avantageusement la concurrence avec les métaux eux-mêmes. » ⁸

Les doutes se dissipèrent. Les opposants étaient désarmés, ou, en tout cas, ils semblaient l'être aux yeux peu avertis du public, et on oublia quelques temps leurs avertissements. Et pourtant, si les Assignats avaient été conçus pour soulager la détresse financière de la France, et si certains esprits purent croire, dans les premières semaines, qu'ils allaient y parvenir, cette illusion s'effaça vite de toutes les têtes. Cinq mois après l'émission initiale, la France était à nouveau aux proies aux plus grandes difficultés, et comme au bord de la faillite. C'est alors qu'on sombra dans l'éternel piège : une nouvelle émission d'assignats fut proposée. Après des

⁸ *Adresse de l'Assemblée Nationale aux François, sur l'émission des assignats-monnaie*, Imprimerie Nationale, avril 1790, p.10

débats acharnés, la décision fut prise : le 29 septembre 1790, une nouvelle émission de quelques 800 millions d'assignats fut votée.

À chaque nouvelle émission, les prix augmentaient, et le commerce se réveillait pour retomber immédiatement dans sa langueur. Chaque fois des cris réclamaient de nouvelles émissions d'assignats. Ces demandes furent acceptées. En juin 1791, 600 nouveaux millions furent émis. En décembre, on entendait à nouveau à l'Assemblée qu'« il n'y a pas suffisamment de monnaie en circulation », dans un discours qui reçut des applaudissements nourris. En décembre 1791 eut lieu une nouvelle émission d'assignats. La valeur des assignats chuta d'un tiers.

En avril 1792, on comptait déjà cinq émissions d'assignats, pour un total de 24 milliards. Des nouvelles émissions eurent lieu à quelques mois d'intervalle, et, à la fin de l'année, le total était de 28 milliards. La machine s'emballa alors, et de nouvelles émissions eurent lieu mensuellement. Les imprimeries tournèrent à plein régime, et vers la fin de l'année, les assignats ne valaient déjà plus que la moitié de leur valeur initiale. Une paire de chaussures qui, en 1790, valait 5 francs, en valait désormais 200. Dupont de Nemours l'avait parfaitement prévu.

Il avait aussi prévu que le peuple serait le premier à en souffrir, et que seuls certains riches en profiteraient. Et, là encore, les faits lui donnèrent raison. Enchérisant le pain, et toutes les denrées de première nécessité, la hausse des prix affectait la totalité du peuple, et notamment les travailleurs, qui n'avaient pas vu leurs salaires augmenter en proportion. Seuls quelques habiles financiers parvenaient à maintenir leur revenu réel, voire à s'enrichir.

Puis vinrent les mesures autoritaires : réquisitions, expropriations, et fixation des prix. Car, en effet, les prix avaient tellement été augmentés suite à l'extrême dévaluation monétaire, que l'État n'avait plus qu'une seule solution : imposer des maximums. C'est ce qu'il fit en effet. Pendant ce temps, la masse des assignats continuait à croître.

C'est alors qu'au milieu de cette profusion monétaire commença le déclin. En décembre 1795, 100 francs en assignats ne valaient déjà plus que 50 centimes. Au début de l'année 1796, après que quelque 40 milliards en assignats aient été émis, on accepta de reconnaître la portée de la dévaluation. Les assignats ne valaient plus rien. Du simple papier. Ils finirent par être détruits. Les masses avaient été pillées à cause des rêves de quelques utopistes. Cette fin malheureuse était prévisible, et avait été bien prévue par tous les adversaires des assignats.

L'appel de Dupont de Nemours n'avait pas été écouté. Il avait prévenu du danger du papier-monnaie : ce danger se matérialisa. En « ami du peuple », selon le titre justifié qu'il s'était donné, il avait prévu l'augmentation des prix : elle eut lieu également, féroce et pillarde.

Des années plus tard, bien après l'effondrement des assignats, l'Assemblée mit au débat la question de la création d'une banque de France, entièrement dans les mains de l'État. Dupont de Nemours leur cria à nouveau son opposition :

« Ne vous préparez pas des regrets analogues à ceux qui tourmentèrent mes collègues de l'Assemblée constituante. On rejeta dans le temps la proposition que j'avais faite de n'employer les assignats qu'au paiement des biens nationaux et de n'en pas faire une monnaie courante. Aujourd'hui l'on dit : Ah! si nous avions écouté Dupont de Nemours ! »⁹

Il ne fut pas davantage écouté.

A.L.

⁹ Cité dans Léonce de LAVERGNE, *Les économistes français du XVIII^e siècle*, Guillaumin, 1870, p.415



« J'affirme que si la propriété avait été,
dès l'origine du monde,
religieusement respectée,
l'humanité aurait constamment
joui du maximum de bien-être
que comportait,
à chaque époque,
l'état d'avancement des arts et des sciences,
comme aussi d'une entière Justice. »

Gustave Molinari (1819-1912)



WWW.COLLECTIFANTIGONE.FR

Réformer les banques

Les propositions originales de C. Coquelin

Cinq ans après une crise que les nations européennes n'ont pas encore déposée derrière elles, et qui continue encore à les hanter, aucune question économique n'est d'une actualité plus brûlante que celle des banques. Quel est le système bancaire le plus bénéfique pour la croissance économique ? Quelles règles doivent régir les institutions bancaires ? L'État doit-il garantir les dépôts, et les refinancer en cas de troubles passagers ? Toutes ces questions, qui continuent à remuer les économistes contemporains, et qui ne semblent pas obtenir d'eux une réponse définitive, ont été étudiées par le passé. Cet article présente les réformes que Charles Coquelin, son spécialiste, avait en son temps proposées.

Charles Coquelin : les Français se souviennent-ils seulement de cet illustre économiste ? Il semblerait que non. Notre nation aurait pourtant des raisons d'être fière d'un penseur qu'elle a enfanté, et qui avait su parfaitement comprendre les forces qui se remuaient en elle, ainsi que les maux dont elle souffrait. Cet article montrera pourquoi, sur la question des banques, qui fut son principal sujet d'étude, les solutions qu'il proposait en son temps sont celles qu'il nous faut adopter aujourd'hui.

En présentant Charles Coquelin et les idées tirées de son livre *Le Crédit et les Banques* (1848), nous ne souhaitons pas moins qu'éclairer ces questions avec la lumière rassurante de la science, afin que le citoyen contemporain, troublé en observant les dérèglements du système bancaire, reçoive pour dissiper ses craintes des propositions de réformes.

Sa mémoire, aucunement honorée de nos jours, ne doit pas nous faire croire le contraire : Charles Coquelin fut un économiste français de premier plan, un de ceux qui méritent dignement de figurer à la suite d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say, dans la longue lignée des grandes figures de la pensée économique. Avant d'étudier ses écrits sur les banques, indiquons qu'il fut très impliqué dans le mouvement de la science économique de son siècle. En 1840, il participa, avec Frédéric Bastiat, Horace Say (fils de Jean-Baptiste Say), et Gilbert Guillaumin, à la création du très regretté *Journal des Économistes*, puis, en collaboration avec Guillaumin, à l'édition du

Dictionnaire de l'économie politique (1854), somme magistrale du savoir économique de l'époque, pour laquelle il écrivit de nombreux articles, tels : Banque, Capital, Circulation, Commerce, Concurrence, Crédit, Crises commerciales, Échange, Économie Politique, et Industrie.

Né à Dunkerque en novembre 1802, Coquelin avait fait de brillantes études de droit à Douai. Après avoir travaillé quelques années en qualité d'avocat, puis dans l'industrie, il se consacra pleinement à la science économique. Ce fut des économistes français qu'il reçut sa formation ; non qu'il rejeta volontairement les penseurs anglais ou italiens, mais ce furent surtout les ouvrages de Français qui lui tombèrent entre les mains. Ainsi, à part Adam Smith et peut-être McCulloch, il apprit les principes économiques par Jean-Baptiste Say, Destutt de Tracy, et d'autres. Ce jeune provincial arriva à Paris avec une soif de savoir qu'il assouvit sans grande peine. La question des banques attira très tôt son attention. Ses premières contributions, données au journal *Le Temps*, puis dans la *Revue des Deux Mondes*, illustrent cet intérêt.

Coquelin était un économiste d'un genre particulier. Il n'aimait pas travailler sur commande, et puisqu'il n'affectionnait que certains sujets, il n'écrivait que sur les questions se rapportant à ceux-ci. En outre, il n'était pas de ceux qui se perdent dans les abstractions théoriques. Il aimait les faits, et savait que ce serait toujours sur le terrain des faits que les économistes auraient à combattre. Pour vaincre les sophismes, son collègue et ami Frédéric Bastiat usait de l'humour, du conte, et de la belle rhétorique ; Coquelin préféra l'observation empirique. Son premier ouvrage, par exemple, fut consacré aux filatures mécaniques.

Après un début de carrière d'une intensité rare, une mort précoce lui enleva, comme à son ami F. Bastiat, la chance de porter vers d'autres cieux sa jeunesse prometteuse. Il décéda à l'âge de 49 ans, laissant inachevée une formidable *Histoire des banques* ainsi qu'un traité d'économie politique. Ce n'est donc qu'à son *Du Crédit et des Banques*, et à l'article « Banque » du *Dictionnaire de l'Économie Politique* que nous pourrions nous référer ici.

L'époque dans laquelle écrivait Coquelin n'était pas moins marquée que la nôtre par la récurrence des crises, et désarçonnée par la complexité du problème que celles-ci posaient aux élites du temps.

« Jamais peut-être des causes plus graves et plus pressantes n'ont recommandé à l'attention de notre pays toutes les questions qui se rattachent au développement du crédit et de la richesse publique. Depuis plusieurs mois déjà, la France est sans commerce, sans industrie et sans travail. Cette déplorable situation ne peut durer. Quand on prétend que le retour seul de la confiance pourra l'améliorer, on s'abuse

sur l'avenir comme sur le présent : on méconnaît les obstacles réels que nos institutions et nos lois opposent au développement de la production ; on méconnaît les germes de désordre qui fermentent encore au sein de la société et qui la troubleront encore longtemps. » (préface de la première édition, p.1) ¹⁰

C'est à la compréhension de cette réalité que Coquelin s'attacha à contribuer. Bien que son œuvre soit scientifique, et théorique, ses fondements sont nés dans l'empirisme. Grand observateur de la réalité économique de son temps, comme le prouve son remarquable *Essai sur la filature mécanique du lin et du chanvre*, Coquelin avait parfaitement remarqué les tendances lourdes qui intervenaient avant et après les crises économiques. Avec intelligence, il les rattachait à la question des banques.

La première de ces constations, et une à laquelle les dernières années donneraient difficilement un démenti, c'est que les périodes de crise s'accompagnaient généralement d'une extrême souplesse de l'État vis-à-vis des lois et des règles les plus élémentaires, et que cette souplesse même, en remettant immédiatement les banques dans l'euphorie du joueur qui risque beaucoup tout en ne risquant rien, préparait à chaque fois de nouvelles crises.

« La plupart des gouvernements, d'ordinaire si réservés, si difficiles, si méticuleux quant à l'institution des banques, si prompts à leur imposer toute sorte de règles arbitraires, gênantes et vexatoires, se montrent très lâches quand il s'agit, dans les moments de crise que leurs fautes ont préparés, de leur appliquer les principes du droit commun. Ils les traitent alors comme des enfants gâtés : ils se relâchent à leur égard ; ils leur accordent, en violation de leurs engagements sacrés, au mépris des droits des particuliers, des facilités abusives, qui ne font que les encourager dans des voies fausses et préparer de nouveaux désastres. Coupable facilité, tolérance funeste, dont on a vu trop souvent les déplorables suites ! » (p.179)

Contre cette déplorable pratique, Coquelin réclamait qu'on applique aux banques le même droit inflexible que celui qui régit les entreprises privées : qu'on ne les sauve pas d'une faillite méritée et inéluctable, et qu'on ne les soutienne pas à grand frais pour la nation entière. « Un gouvernement doit aux banques protection, liberté, mais nulle faveur » proclamait-il avec vigueur.

C'est par son analyse des cycles économiques que Coquelin en était venu à défendre ces principes. Selon l'analyse qu'il en fit, l'alternance récurrente de crises et de périodes d'embellie économique tirait son origine des règlements abusifs sur les banques, de leur constitution en monopole, et de l'expansion du crédit. C'est ce qu'il notait déjà dans un article sur la crise de 1844. ¹¹

À l'inverse, il montrait comment un système bancaire fonctionnant librement, et laissé parfaitement responsable de ses activités, parviendrait naturellement à fixer les taux adéquats de risque, et la portée des engagements pris par les différents

¹⁰ L'édition utilisée dans cet article est : Charles Coquelin, *Du Crédit et des Banques*, Guillaumin, 1848

¹¹ Charles Coquelin, « Du crédit et des banques », *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre 1844

acteurs. Cela restreindrait l'expansion du crédit, réduirait la volatilité, solidifierait les institutions bancaires, et assainirait le système bancaire dans son ensemble.

La libéralisation de l'activité bancaire, concluait donc Coquelin, est le seul moyen d'empêcher les crises économiques de revenir sans cesse. Dans la seconde édition, en 1859, Coquelin indiquait ces réformes clairement :

« Peut-être aussi, pour accélérer le retour du crédit, serait-il nécessaire d'abroger la loi qui fixe le taux de l'intérêt, loi fâcheuse dans tous les temps, et qui devient en ce moment funeste ; mais ces dernières mesures sont comme les corollaires de l'autre. Que les Français puissent, usant d'un droit fort naturel d'ailleurs, exercer comme ils l'entendent, soit isolément, soit en compagnies, le commerce de banque, de change et d'argent : voilà le principe dans toute sa latitude, tel qu'il doit être compris et proclamé. À cette condition, mais à cette condition seulement, le commerce et l'industrie répareront leur ruine, et se relèveront plus forts, plus vivaces, qu'ils ne l'ont été dans aucun temps. »¹²

Charles Coquelin était l'un des pionniers dans l'étude des effets néfastes des banques centrales et de la déresponsabilisation des banques sur l'économie. Il fut le premier à théoriser ces deux phénomènes, en utilisant des arguments d'un rare bon sens, tel que celui-ci : les banques centrales sont l'un des seuls domaines de l'économie où une institution étatique prétend planifier et gérer l'économie, or ce qui ne fonctionne pas pour le blé ou l'acier n'a pas davantage de raisons de fonctionner pour la monnaie et le crédit.

La lecture des œuvres de Charles Coquelin, et surtout de son *Du crédit et des banques*, achève de nous prouver l'urgence d'une réforme profonde, et nous indique le chemin à emprunter. Un système bancaire fonctionnant sans État et sans banque centrale serait plus sain : les banques y seraient plus sérieuses et plus responsables, et les déposants et épargnants seraient mieux protégés de l'inflation ainsi que des soutiens obligatoires en faveur des grandes banques.

Il faut dire en outre que la crise que nous connaissons n'est finalement ni unique, ni même exceptionnelle. Il s'agit d'un dérèglement du crédit, poussé par la Banque Centrale et les banques privées déresponsabilisées. La crise se prolonge ensuite par la fuite en avant des États et de leurs faux remèdes : davantage d'interventions. Cela, Coquelin permet de le penser, et de l'analyser dans l'enchaînement des causes et des effets.

Ainsi, Charles Coquelin, par son étude historique et théorique du fonctionnement des banques, contribue à une explication cohérente de l'apparition des crises et de leur prolongation. Cette explication, et les mesures de réformes qui en sont le pendant, Coquelin l'avait fourni dans des termes clairs, tranchants, et

¹² Charles Coquelin, *Du Crédit et des Banques*, deuxième édition, Guillaumin, 1859, p.453

visionnaires, dont la lecture est certainement la meilleure façon de finir cet article, de se convaincre de l'actualité de ce penseur, et de sa sagesse :

« Il ne s'agit point de voter des subventions, qui ne font que couvrir les plaies et envenimer le mal au lieu de le guérir ; encore moins de proclamer le droit au travail ou le droit à l'assistance, erreurs déplorables, contre-sens funestes, qui ne tendent à rien moins qu'à faire de la France un vaste dépôt de mendicité ; il s'agit de réformer les abus dont notre ordre social est dévoré, d'affranchir le travail, encore esclave, quoi qu'on en dise, et de sauver l'industrie en lui permettant de se sauver elle-même. »

Voilà le chemin tracé.

C.L.

La taxation illégitime

Yves Guyot contre l'impôt sur le revenu

Le paysage fiscal français offre bien des curiosités pour l'œil de l'économiste, et bien des possibilités de réforme pour l'esprit attaché au bien-être des individus et au maintien de leur liberté. Pour que ces réformes puissent se faire jour, néanmoins, les questionnements accessoires, qui sont le lot du débat public contemporain, doivent laisser la plus grande place à l'étude des principes fondamentaux. Les économistes français ont réalisé ce travail et peuvent nous les fournir. C'est la raison de notre étude des travaux d'Yves Guyot. Qu'enfin sur la terre française, où les taxes poussent toujours aussi vite que des champignons, l'on vienne jeter généreusement les semences de la liberté.

L'esprit humain est ainsi fait que les réalités accommodantes prennent pour lui l'allure de vérités éternelles, et que, sa faiblesse naturelle aidant, il donne le nom d'institutions éternelles à des formes d'organisation sociale ou à des principes politiques qui s'imposèrent par hasard, au gré des nécessités du moment, et qui manquèrent de peu de ne jamais exister du tout. Tel est le cas de l'impôt sur le revenu, qui continue à nourrir de larges débats outre-Atlantique, mais qui se meurt en France dans un silence assourdissant.

Il est difficile de comprendre comment un impôt aussi tyrannique que celui sur le revenu a su rester en France à l'abri de toute critique, lui qui, à l'heure de sa première introduction sérieuse, avait été rejeté avec vigueur, et presque dans les cris. Raconter ce rejet, en se fondant sur le témoignage de l'un des plus grands économistes de l'époque, Yves Guyot, est ainsi une nécessité, tant pour comprendre les défauts majeurs de l'impôt sur le revenu, que pour voir d'un œil nouveau et averti les longues listes de taxes, d'impôts et de prélèvements qui forment la fiscalité française.

L'introduction de l'impôt sur le revenu ne se fit pas d'un coup. La tempête des débats démarra en 1895, mais le vent réformateur soufflait sur notre France depuis des décennies. Le développement des différentes écoles socialistes de pensée économique, et le déclin parallèle des successeurs du courant libéral, introduisit dans les mœurs des évolutions plus sensibles qu'on eut pu le croire de prime abord.

La fin du XIX^e siècle, ainsi, fut le théâtre de cette évolution : plus que changer de siècle, la France, idéologiquement, se prépara à changer de monde.

Des nombreuses réformes nouvelles, parfois avortées, parfois votées, nulle ne se manifesta si précocement et avec pourtant une telle vigueur que celle sur l'impôt sur le revenu. Elle apparut sur la scène politique vers l'année 1895. Après avoir longtemps été la proposition radicale de socialistes révolutionnaires, l'impôt sur le revenu était presque devenu à la mode. Plusieurs pays, au demeurant, s'en étaient déjà dotés, dont la grande Allemagne en 1893.

La France ne tarda pas à suivre ce grand mouvement, assez peu troublée, à ce qu'il semble, de danser sur la musique des révolutionnaires allemands — K. Marx, A. Bebel, F. Lassalle, W. Liebknecht, et les autres. Il était loin le temps désormais où l'Assemblée applaudissait Adolphe Thiers lorsqu'il qualifiait cette mesure d'impôt « arbitraire et atroce ». Désormais, elle demandait des rapports pour préparer son introduction. En juin 1895, le ministre Godefroy de Cavaignac soumit ainsi un « Rapport sur l'établissement d'un impôt sur le revenu ».

Assurément, il serait très faux de dire que de l'antique camp des partisans de la liberté économique il ne restait plus rien. Des disciples de Turgot, Say, et Bastiat, existaient encore et toujours, et les rangs de l'Assemblée en étaient encore parsemés. Le *Journal des Économistes* continuait également à paraître, dirigé par Gustave de Molinari, avant de l'être par Yves Guyot. C'est de ce dernier que viendra la contre-attaque sur le sujet dont il est question ici.

Économiste savant, écrivain prolixe, Yves Guyot s'était déjà fait remarquer par la publication de plusieurs ouvrages économiques d'une qualité rare, desquels nous pouvons citer *La Science Économique* (1881), et, texte plus critique, *La Tyrannie socialiste* (1893).

En 1895, constatant l'ardeur des débats autour de la question de l'impôt sur le revenu, il décida d'y consacrer un petit ouvrage, en forme de dialogues, qu'il intitula *Les Tribulations de M. Faubert*. L'ouvrage de Guyot prenait au défi le lecteur de l'époque, en supposant que la loi sur l'impôt sur le revenu, introduite comme manœuvre politique, était effectivement acceptée par l'Assemblée et le Sénat. Cette supposition était déjà une provocation.

Guyot se moquait de cette France qui, si féroce contre l'ennemi allemand, acceptait sans réticence aucune ses principes politiques. Il critiquait aussi vivement le comportement de ces députés qui, dans le but de « désarmer » les socialistes, eurent l'idée d'introduire quelques-unes de leurs mesures, et qui, prenant peur, se mirent en tête de « leur ouvrir la porte de peur qu'ils ne l'enfoncent », selon le *bon mot* de Cavaignac. Ainsi considéré, l'introduction d'un impôt sur le revenu était possible, bien que peu prirent au sérieux cette menace.

C'était en tout cas l'occasion pour Guyot d'établir et d'illustrer les dangers et les défauts d'un tel impôt, non pour qu'on le supprime, puisqu'il n'existait pas encore, mais pour qu'on se garde de le voter.

L'impôt sur le revenu, prévenait-il d'abord, se propose d'étaler sur la place publique toutes vos richesses, de raconter tous vos secrets, et, pour ainsi dire, toute votre vie. Sous couvert d'une intention soi-disant bienfaisante, voilà la puissance publique autorisée à toutes les vexations de l'arbitraire, en prononçant à chacun ces quelques mots : « Et vous, vous n'avez rien à déclarer ? »

« *Moi.* — Si vous tenez un petit sac à la main, on vous dit : vous n'avez rien à déclarer ?

M. Faubert. — Oui. C'est-à-dire, je dis : Non !

Moi. — Et quand vous avez répondu non, un employé vous dit quelquefois : ouvrez votre sac, et il y farfouille.

M. Faubert. — En effet. Et je suis furieux, car c'est me traiter de menteur.

Moi. — Eh bien ! avec l'impôt sur le revenu, vous aurez à remplir tous les ans la même cérémonie ; mais il ne s'agira pas d'un petit sac, il s'agira d'étaler en plein air toutes vos ressources. » (pp.III-IV) ¹³

Et en effet, l'introduction de l'impôt sur le revenu achèverait une transformation fondamentale : tout le monde devient suspect. Guyot joue avec ce thème, pour en avertir le public. « Vous n'avez pas quelque avoir à l'étranger ? » répète inlassablement la commission d'évaluation à M. Faubert. En outre, lui qui a fait de nombreux travaux est soupçonné d'avoir fictivement imputé ses revenus pour réduire sa base imposable ; et puisqu'il a connu des pertes, M. Jean Moutier est accusé de ne l'avoir fait que pour se protéger de l'impôt.

« *Le président.* — Eh bien ! me dit-il, Jean Moutier, il paraît que ça ne va pas...

Jean Moutier. — Non, les affaires ne vont pas fort.

Le président. — Vous faites le pauvre, maintenant qu'il s'agit de payer. » (p.46)

Il n'en est pas autrement, et c'est avec la plus grande difficulté que l'un et l'autre parviennent à se justifier, accablés de reproches, de la part d'une administration fiscale qui s'épouvante toujours de constater que ses vaches sont maigres.

Là n'est pourtant pas le seul inconvénient majeur que décelait Guyot. Il percevait déjà la paperasse et les complexités réglementaires avec lesquelles on assommerait les citoyens français. Comment, par exemple, comprendre la différence entre une réparation et une amélioration, pour compter la première en dégrèvement, et la seconde en charge imposable, ou savoir ce qui relève du revenu imposable ? Pour illustrer la complexité fiscale, Guyot fait perdre son M. Faubert dans le labyrinthe législatif avec un réalisme désagréable pour le lecteur contemporain.

¹³ Cet article cite : Yves GUYOT, [Les Tribulations de M. Faubert. L'Impôt sur le revenu](#) *, Paris, 1896

« *M. Faubert.* — Je dois "affirmer sur l'honneur que la déclaration est conforme aux prescriptions de la loi". C'est beaucoup exiger. Mais me demander d'affirmer sur l'honneur qu'elle l'est, c'est trop ; car j'ai beau relire la loi, je me perds au milieu de certaines obscurités que je ne suis pas parvenu à éclaircir. J'ai donc envie de mettre en tête de ma déclaration : "J'affirme sur l'honneur que j'ai fait tout mon possible pour que ma déclaration soit conforme aux prescriptions de la loi..." » (p.2)

Guyot expose aussi les conséquences de l'impôt sur le revenu : l'exode fiscal. D'abord l'exode intérieur, si l'on peut dire, de ceux qui cherchent en France des régions ou communes aux dispositions fiscales plus douces. Au demeurant, les dispositions de l'impôt sur le revenu débattu au temps de Guyot, et reprises dans son ouvrage, les y invite. Ainsi, M. Faubert, comme les autres, peut choisir son « foyer fiscal ». Il a d'abord peur de déclarer ses revenus dans sa ville d'origine, Fouilly, car le maire, un socialiste, ne l'aime pas. Mais après qu'il eut indiqué Paris comme son foyer fiscal, il reçoit une lettre de ce maire socialiste, lui demandant d'avoir la générosité de rectifier pour sa petite ville de Fouilly, où est localisée la fabrique de M. Faubert.

« Vous êtes le plus gros contribuable de Fouilly. Si vous déclarez votre revenu de Paris, ces centimes disparaissent, le commune est ruinée. Nous faisons banqueroute ou nous surchargeons les autres contribuables. Et qui sont ces contribuables pour la plupart ? Vos employés et vos ouvriers. » (p.93)

C'est avec beaucoup moins de formes que s'exposent les remontrances vis-à-vis de la seconde forme d'exode : l'exode dans un autre pays. On ne peut nier que ce soit là un sujet contemporain. Ainsi notre M. Faubert fait-il la rencontre d'un Suisse qui tâche de ne rester sur le sol français que jusqu'à la limite fixant la résidence fiscale. Et quand M. Faubert lui demande : « Alors vous considérez que l'impôt sur le revenu est insupportable ? », il répond avec malice : « Vous le voyez, puisque je ne le supporte pas. » (pp.21-22)

Si le Suisse s'amuse de cette situation, et la présente à M. Faubert avec une décontraction étonnante, tel n'est pas le comportement de ceux qui sont contraints de passer devant la commission d'évaluation, surnommée, avec raison, le « pressoir ». Quand M. Faubert subit cette interrogation, pour l'examen de sa déclaration fiscale, il préfère ne rien répondre. On le soupçonne d'avoir de l'argent à l'étranger, et d'être donc un « traître », un « lâche », un « ennemi » de sa patrie. On le questionne, on le questionne, et il reste muet. « Quand un brigand vous demande la bourse ou la vie, on se défend comme on peut » explique-t-il. (p.35)

Mais que faire face à l'inquisition fiscale, et aux bureaucrates intrusifs, qui questionnent sans cesse ? « Laissez-vous taxer et ne dites rien » conseille M. Faubert. (p.56) Quand M. Copilard suggère de se révolter et de contester le fisc dans les tribunaux pour « embêter l'administration puisqu'elle nous embête », il répond avec sagesse : « Elle vous embêtera toujours plus que vous ne parviendrez à l'embêter. »

Alors l'impôt spolie, mais il n'y a rien à faire ? Rappelant l'exemple de leur ami suisse, Mme Faubert, sa femme, a une autre idée.

« *Mme. Faubert.* — Il faut faire comme le Suisse : liquider et partir. Ce sera une bonne leçon pour les ouvriers de ta fabrique qui votent pour des socialistes. Quand ils verront ses portes se fermer ainsi que celles de beaucoup d'autres ateliers, ils pourront apprécier une fois de plus tous les bienfaits de cette politique. » (pp.41-42)

Ce projet, qui rappelle à s'y méprendre le thème du célèbre *Atlas Shrugged* de la romancière Ayn Rand, est longuement développé dans l'ouvrage, à travers le récit de plusieurs personnages : le Suisse d'abord, puis M. et Mme Faubert, mais aussi de M. Jonathan. Ce dernier, résidant aux États-Unis, se voit soumis à l'impôt français sur le revenu, parce qu'il a eu l'imprudence, selon ses termes, d'investir dans un immeuble en France. Énervé, il décide de le vendre et de partir loin de la France, vers des destinations ayant un meilleur sens de l'hospitalité.

« *M. Jonathan.* — Ils n'ont aucun moyen de contrôle sur ma fortune : car ils s'adresseraient aux banques des États-Unis pour la connaître, on les enverrait promener. Ils ne peuvent quelque chose sur moi que parce que j'ai eu le tort d'acheter un hôtel ici. J'ai été imprudent, mais je suis un homme de résolution. Je vais le vendre ; et bonsoir à la France ! Nous y dépensons quelques centaines de mille francs par an. Nous irons ailleurs.

M. Faubert. — Si l'impôt sur le revenu doit durer, en s'accroissant, je ne saurais vous détourner de ce projet ; car moi, je suis Français, j'en ai un analogue.

M. Jonathan. — C'est tout de même bien ennuyeux. Ma femme et ma fille adoraient Paris. Votre gouvernement a une drôle de manière d'attirer les étrangers dans votre magnifique pays. Est-ce qu'il croit travailler à sa prospérité en agissant ainsi.

M. Faubert. — Je ne pense pas qu'il ait cette illusion.

M. Jonathan. — Ce que j'admire, c'est qu'il y ait des ouvriers des industries de luxe, bronziers, sculpteurs, ornemanistes, menuisiers, ébénistes, peintres, doreurs, tailleurs, selliers, cuisiniers, etc., qui élisent des députés assez idiots pour voter des impôts pareils. Ils voudraient organiser le chômage à leurs dépens qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Ils semblent vouloir prendre à tâche de diminuer leurs propres salaires. C'est une singulière manière de comprendre leurs intérêts.

M. Faubert. — C'est comme ça !

M. Jonathan. — Il leur suffirait pourtant d'un peu de réflexion pour s'apercevoir qu'ils sont en train de tuer toutes les poules aux œufs d'or.

M. Faubert. — Depuis quatre ou cinq ans, c'est la politique que d'habiles farceurs leur montrent comme idéal. »

(pp.59-60)

Car en effet, Guyot peint ces différents groupes d'hommes désemparés, ces marchands, ouvriers, paysans, qui avaient entendu de leurs députés que l'impôt sur le revenu ne toucherait que les riches oisifs, et qui s'étaient laissés convaincre. « Les autorités nous avaient dit que ça ne regardait que les riches, et nous ne trouvions pas ça mauvais » dit un certain Jean Moutier, fermier de sa profession. (p.43) « Notre député, raconte un autre, nous avait dit : "Je vote l'impôt sur le revenu. Il ne frappe que ceux qui vivent sans rien faire." Ça nous allait. » (p.54) Mais ce

dernier monsieur avait mal considéré ses différentes ressources ; il sera taxé comme les autres. Il est furieux. « Quand notre député reviendra nous voir, nous lui dirons qu'il ne connaissait pas le projet qu'il a voté ou qu'il était un blagueur » s'exclame-t-il alors. (p.56)

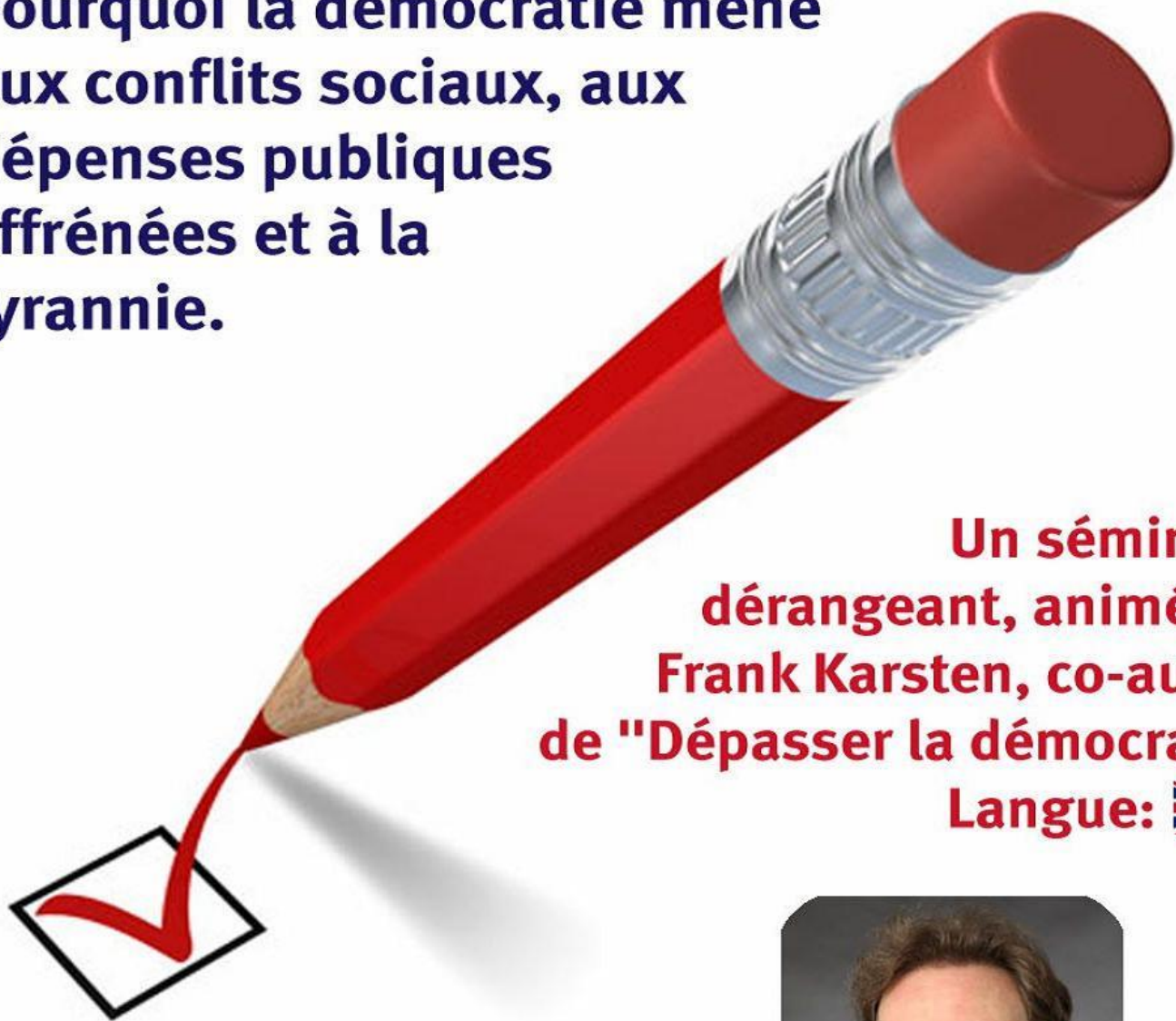
Des blagueurs : la France, tout au long de son histoire, en a porté de nombreux à la tête de son gouvernement, et si l'ouvrage de Guyot a bien une qualité, c'est de prémunir ceux qui le lisent de l'illusion de s'enrichir par le vote de nouveaux impôts, et de la prospérité poussera d'autant mieux qu'on aura planté dans le sol français plus de taxes et de contributions en tous genres. Gageons que son appel, ignoré en son temps, finira un jour par être entendu.

M.D.

LA DÉMOCRATIE, POURQUOI ÇA NE MARCHE PAS ?



Pourquoi la démocratie mène
aux conflits sociaux, aux
dépenses publiques
effrénées et à la
tyrannie.



Un séminaire
dérangeant, animé par
Frank Karsten, co-auteur
de "Dépasser la démocratie"
Langue: 

Vendredi 28 juin
17h-22h



6 rue du Montparnasse, Paris 6e
Inscription requise, participation libre :
depasserlademocratie.eventbrite.fr

Et quelle est
l'alternative?

Aux origines du mal

Les leçons du premier traité sur la monnaie

C'est usuellement avec un dédain assez peu dissimulé que nous considérons les œuvres des auteurs des siècles les plus reculés, persuadés que nos savants contemporains perçoivent bien plus aisément les vérités de la science que les obscurs écrivains, par exemple, du milieu du Moyen-âge. Le *Traité des monnaies*, publié en 1366 par Nicolas Oresme, illustre l'erreur de cette conception. Premier ouvrage de théorie monétaire, voire même premier ouvrage scientifique sur l'économie, il conserve, malgré les siècles, de nombreuses leçons pour notre époque.

C'est toujours avec un sentiment de joie que nous présentons des auteurs qui, malgré leur talent, manquèrent de peu de tomber dans le plus sombre anonymat. Nicolas Oresme est de ces gens-là, même si son nom ne vous dit peut-être rien.

Avant de dire pourquoi ce fut un grand savant, disons quelques mots sur les conditions de sa redécouverte, ou, du moins, de la redécouverte de son ouvrage économique. En 1862, le professeur allemand Wilhelm Roscher travaillait à la préparation d'un livre sur l'histoire de l'économie politique en Allemagne, et fit la « découverte » de la pensée tout à fait pénétrante de ce penseur du XIV^e siècle. « Quelle ne fut pas ma surprise, écrira Roscher, lorsque je me vis en présence d'une théorie de la monnaie, élaborée au XIV^e siècle, qui demeure encore parfaitement correcte aujourd'hui, sous l'empire des principes reconnus au XIX^e siècle. »¹⁴ Il communiqua là-dessus à ses collègues français, qui ne tardèrent pas à comprendre la portée de la contribution d'Oresme. Des études complémentaires furent entreprises, et en 1864 parut le *Traité de l'origine, de la nature, du droit et de la mutation de la monnaie*, présenté par Louis Wolowski.

Oresme était né à Caen aux alentours de 1320, dans une famille de paysans. De manière claire, son origine sociale ne le prédisposait en rien à devenir l'intellectuel et le conseiller du roi qu'il deviendra par la suite. Nous savons très peu sur sa vie et même sur les circonstances dans lesquelles il écrivit ses œuvres. Le peu

¹⁴ W. ROSCHER, « Extraits d'une communication sur le Traité des monnaies », in L. WOŁOWSKI, *Traité de la première invention des monnaies par Nicolas Oresme*, Guillaumin, Paris, 1864, pp.XII-XIII

que nous puissions affirmer avec assurance est qu'il étudia la théologie au collège de Navarre de l'université de Paris, de 1348 à 1356, avant d'y être nommé professeur ; qu'il fut introduit auprès du roi Jean II, qui devint comme un proche, et favorisa sa promotion aux postes de doyen de la cathédrale de Rouen, puis d'évêque de Lisieux ; et que c'est le roi, également, qui le chargea de l'important travail de traduction de certaines œuvres d'Aristote, dont l'*Ethique à Nicomaque*, la *Politique*, et l'*Economique*. Après une carrière bien remplie, il s'éteignit à Lisieux en 1382.

Oresme a été l'auteur de nombreux ouvrages et sur des sujets très divers. Nous n'indiquons pas ce fait pour paraître exhaustif mais pour signaler que, quels que soient les mérites de son analyse des questions économiques, celles-ci n'étaient pas au centre de ses préoccupations, et il ne les a traitées qu'*en passant*. Pour autant, Oresme fut l'auteur du *Traité des monnaies*, un ouvrage qui est souvent considéré comme le premier écrit scientifique sur les questions monétaires, voire même le premier traité strictement économique — c'est l'avis de Schumpeter.¹⁵ Ce *Traité des monnaies* fut d'abord écrit en latin et publié sous le titre *De origine, naturâ, jure et mutationibus monetarum*, puis en français, traduit par l'auteur lui-même, sous le titre *Traictie de la première invention des monnoies* — le titre est repris par Wolowski dans son édition de 1864.

Le *Traité des monnaies* est composé de vingt-six courts chapitres. Le premier s'intéresse aux origines de la monnaie. Nous y trouvons presque tout ce qu'Adam Smith et les autres diront sur le sujet. L'échange naquit au moment où un homme eut plus d'une certaine marchandise en sa possession, et trouva un autre homme qui souffrait de la même situation. L'un troqua donc le surplus de son travail contre le surplus du travail de l'autre. Et ainsi naquit le commerce. Ce fut d'abord du troc, puis apparut la monnaie, « un instrument ingénieusement inventé en vue de permuter plus commodément les richesses naturelles » comme l'écrit Oresme. (p.48)¹⁶

Dans le chapitre 2, Oresme s'interroge sur les qualités que la marchandise doit avoir pour être une monnaie. Pour convenir en tant que monnaie, la marchandise doit être « facile à manier » et « légère à porter ». Il faut donc une « matière précieuse et rare, comme l'est l'or ». D'une manière générale, il explique que les métaux précieux sont les marchandises les plus convenables pour servir d'instrument monétaire. Qu'ils aient été en effet les marchandises sélectionnées par les hommes pour cet usage prouve le bien-fondé de son raisonnement. Oresme ajoute que l'or peut bien ne pas convenir pour les petits échanges, et que pour ceux-ci on aurait raison de recourir à des métaux de plus basse qualité, tels l'argent ou le bronze. Monnaie précieuse pour le grand commerce, monnaie moins précieuse pour le petit : telle est sa recommandation.

¹⁵ Joseph A. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*, Tome I, Gallimard, 2004, p.151

¹⁶ L'édition utilisée ici est : Nicolas ORESME, *Traité des monnaies* *, La Manufacture, 1989

Oresme raconte aussi parfaitement l'institutionnalisation de la monnaie. Au début, la monnaie était mesurée au poids. On y apposa par la suite une mention de son poids, et on assigna à certains poids un nom, tels que drachme, livre, etc. Ainsi, « la valeur de la monnaie put être reconnue sans difficulté », une évolution bénéfique pour chacun.

Nous avons déjà là de sains principes, qui ont fait dire à Wolowski qu'Oresme « restituait à la monnaie son caractère de marchandise, certifiée et garantie par l'autorité : il devançait Turgot, Adam Smith, et Jean-Baptiste Say ». ¹⁷

Continuons. La monnaie doit être produite, et Oresme se demande à qui incombe ce rôle. Il répond qu'il faut que ce soit par un détenteur d'une grande autorité, qui soit respectée, et qui inspire la plus grande confiance. Sur ce point, ses propos sont d'une parfaite justesse. Il ajoute : « Puisqu'il n'est pas de personne plus publique ni de plus grande autorité que le prince, il convient que ce soit lui, au nom de la communauté, qui fasse fabriquer la monnaie et qui la fasse marquer d'une empreinte appropriée. » (p.53) Il faut donc laisser l'organisme le plus digne de confiance faire la monnaie pour la communauté. Oresme ne dit pas davantage. De la même façon, il ne dit pas que l'on devrait interdire à quelqu'un d'autre de créer de la monnaie, mais simplement que la reproduction à l'identique de la monnaie du prince, ou contrefaçon, doit être pénalement condamnée. (p.54)

Le cours de la monnaie, dit Oresme, doit conserver une stabilité, au risque de désavantager les personnes ayant des revenus fixes. Par conséquent, la dévaluation monétaire ne doit jamais être entreprise, sauf en cas de nécessité évidente. (p.56) De même, la parité entre or et argent doit impérativement rester fixe, puisqu'elle découle d'une disposition naturelle qui fait que l'un des métaux est moins abondant que l'autre. (pp.58-59) Il évoque ensuite ce qu'il nomme la « mutation des monnaies », c'est-à-dire son altération, par le changement de son poids ou de sa dimension sans changement de sa valeur faciale. Il définit un tel procédé comme « tout simplement illicite, surtout au prince, qui ne saurait faire cela sans honte ni injustice. » (p.63)

Oresme comprenait donc parfaitement, dès le XIV^e siècle, l'utilité de la monnaie, et la nécessité de la composition métallique de celle-ci. En revanche, ce qu'Oresme n'a pas vu, ou alors il ne voulait pas aller aussi loin dans ses réflexions, c'est qu'à moins qu'une barrière soit construite pour empêcher le prince, ou l'État, comme on voudra, d'altérer la monnaie, cette pratique continuera. Il est assez remarquable qu'après un exposé aussi rempli de bon sens et de sains principes, Oresme ait pu ne pas s'attarder à répondre à la question à laquelle on serait tous en droit de lui poser, à savoir : et comment peut-on empêcher ce fléau ?

¹⁷ L. WOLOWSKI, « Étude sur le Traité de la monnaie de Nicole Oresme », in L. WOLOWSKI, *Traité de la première invention des monnaies par Nicolas Oresme*, Guillaumin, Paris, 1864, p.LIX

« Ne croyez pas le mensonge, habituel chez les tyrans, selon lequel le profit tiré de l'altération de la monnaie est converti en bien public, parce que, avec un raisonnement de la sorte, il pourrait m'enlever ma chemise et dire qu'il en a besoin pour le bien-être commun. »

Oresme, *Traité des monnaies*, p.68

Ce manquement est d'autant plus répréhensible qu'Oresme avait fait toute la lumière sur les motivations des princes pour s'engager dans de telles pratiques. Il avait compris qui étaient les bénéficiaires des manipulations monétaires, et qui étaient les perdants. Dans la première, il rangeait le prince lui-même, qui peut « attirer à lui presque tout l'argent de la

communauté et complètement appauvrir ses sujets », et prélever de cette façon une sorte d'impôt qui serait d'une violence telle que « nulle taille sans doute ne peut être plus lourde, nulle plus générale, nulle plus considérable. » (p.75)

À cette catégorie des bénéficiaires, il ajoutait en outre les « receveurs et manieurs d'argent ou leurs semblables », qui parviennent, grâce à ces altérations monétaires, à s'enrichir de manière tout à fait imméritée. Oresme signalait même la possibilité de la spéculation, en évoquant les profits de ceux qui, « grâce à leurs astuces ou à leurs amis, prévoient l'altération monétaire en secret, achètent alors des marchandises contre la monnaie faible, les vendent par la suite contre de la forte, et s'enrichissent ainsi en un tournemain en faisant indûment d'énormes gains à l'encontre du cours légitime du commerce naturel. » (p.78) De l'autre côté, indiquait-il, ces pratiques se font au détriment « de tout le reste de la communauté ». (p.78)

C'est donc assez frustrés que nous entendons la « conclusion générale » d'Oresme, qui proclame qu'« aucune mutation de la monnaie ne doit être faite de la seule autorité du prince, surtout lorsqu'il veut en faire parce qu'il a en vue le gain ou profit à tirer d'une telle mutation. » (p.67) Qu'est-ce qui l'empêchera, dans les faits, de se conduire ainsi ? Oresme ne fournit pas la réponse. Il en reste au stade déclamatif, fort intéressant, mais assez stérile. Il est bon de dire que le gain que le prince tire de l'altération des monnaies est « injuste », qu'il représente une « falsification », une « tromperie » et une « perfidie », ou qu'il s'agit de la pratique digne d'un « tyran », mais ce n'est pas suffisant.

Citons un passage caractéristique du *Traité des monnaies* pour illustrer notre critique :

« Il est vraiment exécrable et infâme au plus haut point de la part d'un prince de commettre une fraude, de falsifier la monnaie, d'appeler or ce qui n'est pas de l'or, et livre ce qui n'est pas une livre, et autres actes indiqués antérieurement aux chapitres XII et XIII. En outre, il lui incombe de condamner les faux-monnayeurs. Comment peut-il rougir assez si l'on trouve chez lui ce qu'il devrait chez autrui punir de la mort la plus infâme ? » (p.74)

C'est cette lacune grave qu'il nous a fallu signaler. Pour autant, elle ne doit pas diminuer l'importance de la contribution d'Oresme, qui, d'ailleurs, parvint à convaincre le roi Charles, dit Charles le sage.

L'altération monétaire, à l'époque (déjà), était une pratique courante, et il est nécessaire de rappeler quelques faits sans quoi on aurait tendance à oublier l'ampleur du phénomène. Écoutons L. Wolowski : « Le monarque chevaleresque auquel l'histoire conserve, on ignore pourquoi, le nom de Jean le Bon, car il résumait en lui les égarements d'une époque fatale à la France, tourmenta plus qu'aucun de ses prédécesseurs la valeur des monnaies. De 1351 à 1360, la livre tournois changea soixante-et-onze fois de valeur ; les années 1359 et 1360 figurent à elles seules, l'une pour seize, l'autre pour dix-sept mutations. Le mal fut d'autant plus grave, qu'au lieu d'une altération progressive, il se produisit des changements en sens inverse, et que la hausse succéda onze fois à autant de baisses différentes. C'était la loi en démente. »¹⁸ Pour rompre avec une telle pratique, Oresme conseilla le roi Charles pour sa pratique monétaire. À son arrivée au pouvoir, la livre tournois valait 10fr. 92c. À sa mort, elle était à 10fr. 80c. et n'avait pas varié de plus de 30c. durant son règne. Pour le plus grand bonheur de la France.

Bien qu'il n'indique aucune réforme véritable, valable pour tous les temps, le *Traité des Monnaies* d'Oresme inspira donc une sagesse méritoire. Ses qualités scientifiques, en outre, étaient aussi très palpables. Le même Wolowski écrira à ce propos : « Le *Traité des Monnaies* nous permet de revendiquer pour la France l'honneur d'avoir précédé l'Italie, aussi bien que l'Angleterre, dans la saine exposition des véritables principes, en ce qui touche une des questions les plus graves de l'économie politique. »¹⁹

C'est là un éloge très précieux, et tout à fait mérité. Quoique les réserves énoncées dans cet article nous prouvent qu'Oresme tiendrait difficilement la compétition avec les brillants traités monétaires des XVIII^e et XIX^e siècles, il témoigne d'un véritable bon sens et d'un esprit de synthèse assez peu communs à l'époque où il fut écrit. D'une manière générale, Oresme était clairement en avance sur son temps, et s'il illumina son époque, il peut aussi éclairer la nôtre, et pour les mêmes raisons.

A.L.

¹⁸ *Ibid.*, p.XLII. Voir aussi Jules MICHELET, *Histoire de France*, t. III, p.361

¹⁹ *Ibid.*, pp.L-LI

Ayn Rand au XVIII^e siècle

G.-F. Coyer et le roman économique

La popularisation des principes économiques est un objectif tout aussi noble que la résolution des problèmes théoriques de la science. Son utilité peut même s'avérer supérieure. Si aux États-Unis le combat pour la non-interférence de l'État dans l'économie fut puissamment aidé par les œuvres de la romancière Ayn Rand, en France aussi nous devons à certains romans la diffusion des leçons de l'économie politique, et leur adoption par les gouvernements. Tel fut le cas du *Chinki* de l'abbé Coyer, habile roman tournant en ridicule les corporations de métiers, publié vingt ans avant que Turgot, soutenu par le Roi, ne vienne les abolir.

Sous les couches de poussière patientent beaucoup de petits trésors. Chaque époque en abandonne derrière son passage, comme un message discret laissé aux prochaines générations. Héritage des temps les plus éclairés de nos nations, ces livres, ces partitions, ces tableaux, tous attendent qu'on les redécouvre. Mais combien sont-ils exactement ? Combien existe-t-il de brochures, d'opuscules, d'ouvrages en tout genre, qui expient silencieusement dans les rayons de nos bibliothèques, attendant qu'on comprenne que les leçons qu'elles nous avaient fournies en leur temps peuvent encore nous être utiles aujourd'hui ? Combien sont-ils à mériter qu'on les présente à nouveau au public, qu'on les vante, et qu'on en fasse la publicité ? Nul ne sait. Et pourtant, en publiant récemment une nouvelle édition du *Chinki* de l'abbé Coyer, nous avons pensé en avoir trouvé un, et avoir assumé ce modeste rôle.

De nos jours, Gabriel-François Coyer ne jouit plus d'aucun prestige. Nous avons tous été éduqués dans l'admiration d'autres soleils, les Voltaire, Diderot, Montesquieu, et tant d'autres, et pourtant peu d'auteurs ont brillé avec un tel éclat que cet étrange abbé. Il avait un don pour rendre simple et accessible les grands débats de son temps, et avait eu l'intelligence de se nourrir des écrits économiques de son époque. Sa verve critique et son talent littéraire étaient évidents. « On a rarement fait de la satire avec une vigueur plus ingénieusement ménagée, et je doute que Voltaire lui-même eût fait beaucoup mieux » commente-t-on ainsi dans une encyclopédie du dix-neuvième siècle.²⁰

²⁰ *Bibliothèque Universelle de Genève*, Quatrième série, 1^{ère} année, III, Paris, 1846, p.206

L'abbé Coyer n'était pas le plus admiré de ses contemporains, et il n'eut jamais la chance de jouir de l'influence et de l'aura d'un Voltaire. Un jour, il voulut rendre visite à ce dernier, mais sans y avoir été invité. Cela rendit furieux le grand Voltaire, qui lui glissa alors ce bon mot : « M. l'Abbé, savez-vous la différence qu'il y a entre Don Quichotte et vous ? C'est que Don Quichotte prenait toutes les auberges pour des châteaux, et que vous prenez tous les châteaux pour des auberges ». L'abbé Coyer repartit aussitôt.

Il faut dire que Coyer n'avait pas dans la vie courante les qualités du petit écrit que nous présentons ici. Il était lourd et pesant, et Voltaire le décrivait comme « l'homme le plus pédantesque de son siècle ». Il avait un caractère bien trempé, était facilement irritable, et sa conversation était toujours « lente et pénible », ainsi qu'on peut le lire dans la correspondance des grands esprits de l'époque. En outre, on se moquait de lui pour son désir insatiable d'entrer à l'Académie française, et pour son éternelle incapacité à y parvenir.

Gabriel-François Coyer était né le 18 novembre 1707 au sein d'une famille modeste de Franche-Comté. Il était entré chez les jésuites pour y recevoir son éducation, et fut d'abord précepteur avant de se mettre aux lettres. Il publia des *Bagatelles morales* (1753) qui eurent un petit succès et lui assurèrent une première reconnaissance. Ce début de célébrité s'étendit largement grâce à sa *Noblesse commerçante* (1756) et à l'intense polémique que ce petit ouvrage parvint à nourrir. Dans ce livre énergique, et fort admiré de ses contemporains, Coyer défendit une réforme audacieuse : il voulait qu'on laisse les nobles embrasser les métiers du commerce et de l'industrie. C'était là sa première charge en faveur de la liberté du travail.

La question de la réglementation de l'industrie, qui intéressa Coyer à partir des années 1750, était au centre de houleux débats. De tous, le point le plus débattu était les corps de métiers. En 1756, l'Académie d'Amiens proposa un prix pour le meilleur mémoire qui répondrait notamment aux questions de savoir :

Quels sont les obstacles que les corps de métiers apportent au travail et à l'industrie ? Quels sont les avantages qui reviendraient à l'État de leur suppression ?

Simon Cliquot-Blervache, un économiste et haut fonctionnaire brillant, remporta le prix avec son *Mémoire sur les corps de métier*. Il fut acclamé à l'époque, et mérite encore de l'être. En une centaine de pages, il appliquait les principes les plus justes de l'économie politique à l'une des questions les plus centrales : la liberté du travail. « C'est un ouvrage rempli de vérités utiles et de vues judicieuses » commentera J.-M. Quérard.²¹ Il eut une diffusion modérée, mais sa puissance

²¹ J.-M. QUÉRARD, *La France Littéraire, Dictionnaire Bibliographique*, II, Paris, 1828, p.229

motiva l'abbé Coyer à en populariser les principes. Et en effet, toutes les idées du roman *Chinki* semblent y être tirées.

Le sujet central de cette étude, et de *Chinki*, était le système des corps de métier, et sans doute n'est-ce pas inutile d'en dire quelques mots. Au cours du Moyen âge, et jusqu'au début de la Révolution Française, l'industrie et l'artisanat français étaient organisés selon le modèle des corps de métier. Pour pouvoir exercer une profession, il fallait être reçu maître, un titre qui s'obtenait après de longues années d'apprentissage et de compagnonnage, ainsi que la présentation d'un « chef d'œuvre » devant des membres de la profession, afin d'obtenir leur accord. En outre, il était défendu à quiconque d'exercer son métier ailleurs que dans la ville dans laquelle il avait effectué son apprentissage, et les étrangers ne pouvaient pas être reçus maîtres.

Les corporations étaient nées à l'époque des premiers rois. La chute du système féodal avait laissé un vide que les corporations de métiers furent vite chargées de remplir. Les corporations furent d'abord protectrices, mais le système qu'elles impliquaient, sain en apparence, ne tarda pas à se pervertir. Il commença par se transformer en loi. Louis IX fit le premier pas, et fut suivi par Henri III, et surtout Henri IV, avec l'édit de 1597. En 1673, Louis XIV lui en fournit sa forme définitive. Au lieu de réunir les marchands, les boulangers, les tailleurs, etc., on créa des associations fictives, et toujours plus nombreuses, des associations dont le ridicule, aujourd'hui si manifeste, a sans doute dû être déjà perçu à l'époque. Outre les vendeurs de poissons secs et salés et les contrôleurs du plâtre, il y avait aussi des corporations spéciales pour les contrôleurs-visiteurs de beurre frais, les vendeurs de bétail à pied fourchu, les mesureurs et porteurs de blé, les contrôleurs du Roi aux empilements de bois, etc., etc., et trois lignes d'etc.

Les corporations devinrent une manière de réduire la concurrence. On diminua le nombre des pratiquants de chaque métier, on rejeta comme dangereuses les innovations techniques que les plus téméraires tâchaient d'introduire, on combattit les autres corporations pour récupérer des privilèges, et, bien entendu, on fit payer à prix d'or l'entrée dans le métier. Le système des corporations était effectivement très rentable, et les économistes s'en rendirent bien compte. « Les corporations, racontera Joseph Droz, ne furent point établies dans des vues d'intérêt public. Henri III n'avait cherché que des ressources fiscales dans les maîtrises et les communautés dont il couvrit la France. Louis XIV eut recours à des moyens semblables : plus de soixante mille offices, tous onéreux pour l'industrie, furent vendus sous son règne. »²²

Le système des corporations, anciennement la saine pratique d'artisans en mal de protection, n'avait donc pas tardé à devenir l'exercice de la tyrannie. Irrités par

²² Joseph DROZ, *Economie Politique, ou Principes de la science des richesses*, Paris, 1841, p.62

les vexations, freinés par les règles arbitraires, et pillés par les contributions obligatoires, les artisans et les industriels s’y opposaient de plus en plus. Leur critique de ces institutions réglementaires fut reprise et amplifiée par les écrits des grands esprits du siècle — les économistes d’abord, les écrivains ensuite, les hommes politiques enfin.

La première charge fut portée par les économistes, le marquis d’Argenson, Cliquot-Blervache, et toute la célèbre « secte des économistes » que l’histoire a rassemblé sous le nom de Physiocrates. Leurs thèses sortirent du relatif silence dans lequel elles étaient restées grâce aux efforts de popularisation des romanciers, philosophes, et poètes. Avant qu’on ne vienne remporter le combat sous le ministère de Turgot, la lutte fut menée par eux avec une efficacité insoupçonnée. Parmi ceux-ci, Coyer fut l’un des plus brillants, et des plus convaincants.

Ce court roman raconte l’histoire d’un certain Chinki, vivant dans les campagnes de la Cochinchine (actuel Vietnam). Suite à l’augmentation de l’imposition touchant les travailleurs des campagnes, Chinki est contraint de retrancher sur son aisance, puis, la voyant complètement disparaître, il décide de rejoindre la ville, accompagné de ses enfants. Souhaitant leur trouver un travail loin de l’agriculture désormais peu profitable, il fait le tour des différents métiers. Chaque fois, des difficultés réglementaires viennent empêcher l’accès aux professions qu’il envisage. Il faut d’abord la maîtrise, et l’accord des membres de la corporation. Il faut encore être fils d’un maître, ce qui n’est pas son cas. Autre difficulté, il faut presque toujours être né dans la ville dans laquelle on veut être établi maître, comme le rappelle ce passage, qui fera bien sentir le style général du livre :

« Le Tailleur ne travaillait pas ce jour-là, parce qu’il devait aller à un repas de Maîtrise. Il était fort bien mis, et sa femme encore mieux, dans un appartement élégamment meublé. Pardon, lui dit Chinki, tenant son fils Naru par la main. Je croyais m’adresser à un Tailleur. Vous êtes peut-être un Seigneur Territorial. ... J’en ai habillé plus d’un, répondit le Tailleur, mais que voulez-vous de moi ? Vous faire habiller sans doute ? ... Point du tout. Vous donner cet enfant en apprentissage. Est-il Etranger ? ... Non assurément. Il y a plus de huit siècles que, de père en fils, nous cultivons les mêmes champs dans le vallon de Kilam, le plus beau de la Cochinchine. ... Y en eût-il dix, reprit le Tailleur, il n’en serait pas moins étranger selon nos règlements, puisqu’il n’est pas né dans la Ville ; et je crois devoir vous avertir que, quand il demandera la Maîtrise, il sera sujet à des droits triples. ... Comment, dit Chinki, il faut payer pour faire ce que l’on fait, et pour se rendre utile ? Je ne veux point d’un Métier où l’on rançonne le savoir-faire, et où l’on traite d’étranger un Sujet du Roi. Mon fils ne sera pas Tailleur. » (p.18) ²³

²³ L’édition utilisée ici est : Gabriel-François COYER, [*Chinki : Histoire cochinchinoise, qui peut servir à d’autres pays*](#) *, 1768

Ces règlements ne sont pas de l'invention de l'auteur. Coyer ne souhaitait qu'illustrer leur absurdité par son récit, et ne faisait que reprendre les exemples de règlements fournis par Cliquot-Blervache dans son mémoire sur les corporations de métiers. C'est ainsi que la rencontre avec un fabricant de bonnets, soumis aux règlements des bonnetiers, est l'occasion de critiquer la longueur des formations obligatoires :

« Chinki, par un bonheur singulier, trouvait un Bonnetier bien disposé. On était déjà d'accord sur le prix de l'apprentissage. Dieu soit loué, dit-il, mon fils saura donc faire des bonnets dans un an ou deux, au plus ... Non, l'apprentissage est de quatre ans ... Eh bien ! Soit, dans quatre ans il sera donc Maître ? ... Pas encore, il faut, outre cela, six ans de compagnonnage. Y pensez-vous, dit Chinki ? Dix ans pour être Maître dans l'Art des bonnets ! Celui qui a fait le règlement du bonnet n'avait point de tête. » (p.21)

Comme à chaque fois, ces traits malins sont l'occasion pour Coyer de défendre son projet de réforme : suppression des corporations et de leurs règlements, et rétablissement d'une complète liberté de travail, sans privilèges ni distinctions liées à la naissance ou à la fortune.

Le *Chinki* de l'abbé Coyer fut un vrai succès, et pas uniquement en France. Il y eut une édition allemande dès 1770, intitulée *Chinki, eine Cochinchinesische Geschichte, die andern Ländern nützen kann*. Un *Chinki* en italien fut publié en 1772 chez Giuseppe Kurtzboeck. Il fut apporté en Toscane par Niccoli, qui diffusait les travaux des physiocrates sur la liberté du commerce des grains. Il a aussi joui d'une belle diffusion en Russie, et encore davantage en Pologne, après que Coyer eut écrit une histoire de *Jean Sobieski, roi de Pologne* (Varsovie, 1761).

Dans des éditions ultérieures, Coyer réunira *De la Prédication*, la *Lettre sur les Patagons*, et notre *Chinki : histoire cochinchinoise* dans un seul volume. « Toute la France du dix-huitième siècle est là, écrira un commentateur. C'est en riant, en se jouant, qu'on signalait la prochaine éruption du volcan ; la lave souterraine grondait, la flamme sinistre brillait déjà, et pour l'éteindre on lui jetait des flots de salpêtre. »²⁴

En effet, l'utilisation de fables, de contes, et du théâtre à des fins critiques fut un large stimulant qui prépara la Révolution française. Mais avant d'avoir une influence sur la Révolution française, l'abbé Coyer eut une grande influence sur Turgot. En 1776, ce dernier fit accepter un édit qui supprima les corporations, jurandes et maîtrises. Six mois plus tard, il était démis de ses fonctions et ces privilèges furent rétablis. Mais leur condamnation avait été prononcée, et, selon les mots de Dupont

²⁴ Bibliothèque Universelle de Genève, Quatrième série, 1^{ère} année, III, Paris, 1846, p.202

de Nemours, « les jurandes ne reprirent qu'une existence passagère, vain simulacre de ce qu'elles avaient été autrefois ». ²⁵ Les racines de ce grand arbre réglementaire étaient mortes depuis bien des années, et il fut soufflé sans aucune difficulté par le vent révolutionnaire : le 14 juin 1791, la célèbre loi Le Chapelier apposa les derniers clous au cercueil des corporations.

Et pourtant, malgré ce souffle incroyable, certains privilèges ont subsisté, et, en réalité, quelques années après leur suppression, on en recréa. À la toute fin du XIX^e siècle, E. Martin Saint-Léon écrivit une *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, qu'il accompagna d'une *Étude sur l'évolution de l'idée corporative depuis 1791 jusqu'à nos jours*. Ce brillant compte-rendu historique eut trois éditions en moins de vingt-cinq ans. L'auteur voyait le mouvement syndical comme une dangereuse menace à la liberté du travail, et un sous-produit contemporain de « l'idée corporative ». Il s'inquiétait du retour des corporations sous une nouvelle forme.

Dès le début du XIX^e siècle, les économistes s'étaient élevés contre cette tendance. Écrivant en 1825, Antoine de Carrion-Nisas notait déjà que « les bouchers et les boulangers, dans beaucoup de villes, ont été constitués en corporations véritables, dans l'idée, inspirée au gouvernement, que leur service, intéressant les subsistances publiques, avait besoin d'une police toute spéciale. L'intérêt de quelques individus à restreindre la concurrence et à se faire privilégier soutient puissamment les principes d'exception que l'administration s'est fait à cet égard. » ²⁶

Et cette tendance s'est poursuivie. De nos jours, il faudrait bien de la place pour lister toutes les professions réglementées ou organisées, tant elles sont nombreuses. Avocat, Médecin, Agent immobilier, Chauffeur de taxi, Restaurateur, Coiffeur, Boulanger, Chirurgien-dentiste, Charcutier, Expert-comptable, etc., on en trouve presque dans tous les secteurs. Comme au milieu du XVIII^e siècle, peu sont ceux qui osent les dénoncer, et pourtant rien n'est plus nécessaire. S'il est besoin des fanfaronnades d'écrivains obscurs pour soulever les esprits, alors appelons leur venue et récompensons leur mérites. Peut-être qu'après le retour de la liberté absolue du travail, nous pourrions sans soucis voir la poussière s'accumuler sur les fruits de débats désormais révolus.

B.M.

²⁵ Pierre Samuel DUPONT DE NEMOURS, *Mémoires sur la vie de Turgot*, in *Œuvres de Turgot*, I, p.361

²⁶ Antoine de CARRION-NISAS, *Principes d'économie politique*, Paris, 1825, p.51



UNIVERSITÉ D'AUTOMNE EN ÉCONOMIE AUTRICHIENNE

- Troyes du 4 au 6 octobre 2013 –

Un lieu pour **COMPRENDRE, DÉBATTRE** et **APPROFONDIR**
les questions économiques d'actualité

- 60 participants: étudiants, universitaires, hommes d'affaires
- 10 intervenants professeurs d'universités (Angers et Lille), d'écoles de commerce (ESC Rouen et ESC Troyes) et économistes et entrepreneurs.
- 5 leçons pour comprendre les sujets économiques (banque, monnaie, crise etc.)
- 5 analyses approfondies sur les réformes économiques (monnaie, travail, fiscalité etc.)
- 2 conférences sur des sujets d'actualité (déflation et système monétaire chinois)
- 1 concours du meilleur article et un prix conséquent (100 Francs Or).
- 45 euros de frais d'inscription qui couvrent également 4 repas et 2 nuits d'hôtel Etap
- Des participants enthousiastes : *« Ce petit mail pour vous féliciter de la tenue de cette 2ème université d'automne. C'était vraiment très agréable ! Le contenu était comme d'habitude de très bon niveau. » « Le niveau des conférences, la disponibilité des intervenants, les personnes présentes, l'organisation impeccable, l'atmosphère, et pour finir, votre enthousiasme ont permis de passer un moment particulièrement enrichissant et agréable. »*

Pour vous inscrire et obtenir le programme détaillé, contactez Cécile Philippe
cecile@institutmolinari.org



Marian Eabrasu est professeur d'économie et d'éthique au Groupe ESC-Troyes en Champagne.

François Facchini est professeur d'économie à l'université de Paris-Sud, Faculté Jean Monnet.

Renaud Fillieule est professeur de sociologie à l'Université de Lille 1.

Nikolay Gertchev est docteur d'économie de l'Université de Paris II Panthéon-Assas. Depuis 2007, il travaille à la Commission Européenne sur les problèmes de stabilité financière dans les systèmes bancaires nationaux.

Gabriel A. Gimenez-Roche est professeur et responsable du département économie du Groupe ESC Troyes en Champagne et maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Guido Hülsmann est professeur de sciences économiques à l'Université d'Angers et Directeur du séminaire d'économie autrichienne à l'ESCP-Europe.

Nathalie Janson est économiste spécialiste de la théorie de la banque libre et de la régulation bancaire. Elle enseigne depuis 10 ans au sein du groupe Rouen Business School ainsi qu'à Sciences-Po.

Eric Lemaire est entrepreneur dans les domaines de l'environnement et de la communication.

Cécile Philippe est docteur en économie (Université Paris Dauphine, 2003). Elle est la fondatrice et directrice de l'Institut économique Molinari.

Henrique Schneider est économiste en chef de l'Union suisse des arts et métiers. Il est membre de la Commission de concurrence suisse et du conseil d'experts au sein de la Banque centrale chinoise.

Contre l'éducation nationale

Frédéric Bastiat, critique du baccalauréat

Diplôme national consacré corrélativement à l'apparition de l'université de Paris, le baccalauréat est en action depuis le XIII^e siècle. Décrit parfois, réformé trop souvent, il continue pourtant à symboliser l'aboutissement des études secondaires, et constitue le premier grade universitaire. Lié à une conception étatiste de l'éducation, il a fait débat depuis des siècles déjà. Les économistes mêmes en sont allés de leur critique. Celle de F. Bastiat reste la plus célèbre et la plus profonde, et donc, pour notre époque, la plus digne d'intérêt.

Le particularisme attaché aux quatre grades universitaires français, à savoir le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat, ne provient pas de l'importance des langues étrangères, de l'adéquation avec les besoins des entreprises, ou de toute autre caractéristique technique : leur caractéristique fondamentale est qu'ils relèvent tous du monopole étatique. L'État s'arroge seul le droit de diriger l'enseignement, d'arrêter les programmes, de choisir et de surveiller le personnel et, enfin, d'organiser les examens. Mais en quoi le monopole étatique dans l'enseignement constitue-t-il un défaut, une carence ? C'est à la résolution de cette question, la seule s'adressant aux fondements du diplôme en débat, que s'appliqua Bastiat.

Le baccalauréat constitue, dit-on, « la voie royale d'accès aux études supérieures », et en effet c'est l'étape la plus commune et la plus essentielle qui permet aux bacheliers d'entreprendre un cycle secondaire. Toutefois, être titulaire d'un tel diplôme ne détermine par pour autant les compétences d'un bachelier. Le choix des matières n'est pas permis, il est imposé. Aujourd'hui comme au temps de Bastiat, l'enseignement est théorique, la pratique peu encouragée — comme en atteste le faible pourcentage d'étudiants apprentis.

Le baccalauréat est donc l'aboutissement d'un enseignement à une seule vitesse, celle de l'apprentissage au même rythme pour tous, sans personnalisation, sans liberté de choix. Sa caractéristique principale tient dans un mot : le monopole.

Le monopole éducatif est souvent justifié par l'idée qu'il faut protéger les enfants des diverses doctrines déviantes, irrationnelles, ou religieuses, tel que le

racisme, le créationnisme, ou l'antisémitisme. Mais cela revient à déresponsabiliser les parents, et à leur supposer une bien faible capacité de jugement. Dans un système où chaque école pourrait décider du programme qu'elle souhaite enseigner, les parents seraient responsabilisés, et dans cette optique, il serait aisé de comprendre que ces derniers feraient le choix le plus avisé lors de la scolarisation de leur enfant. En effet, comment une école qui enseignerait que la Seconde Guerre mondiale n'a pas eu lieu, que l'eau est un dérivé du sodium, ou que un et un font trois, recruterait-elle des élèves ?

On dit aussi qu'il faut garder une unité. On le dit aujourd'hui, on le disait du temps de Bastiat. « Beaucoup de personnes, raconte-t-il, voient dans le Baccalauréat le moyen d'imprimer à toutes les intelligences une direction, sinon raisonnable et utile, du moins uniforme, et bonne en cela. » L'argument, de nos jours, a peu changé : il faut un « socle commun », « des connaissances communes », nous dit-on. Bastiat le conteste, et propose une alternative plus réaliste, et plus humble. Nous la verrons par la suite.

L'humilité, il faut le dire, n'est pas la caractéristique dominante des partisans de l'unité. « La première Unité a pour principe le mépris de l'espèce humaine, et pour instrument le despotisme. [...] Frayssinous était Unitaire quand il disait : "J'ai une foi, et par l'éducation je plierai à cette foi toutes les consciences". Procuste était Unitaire quand il disait : "Voilà un lit : je raccourcirai ou j'allongerai quiconque en dépassera ou n'en atteindra pas les dimensions". Le Baccalauréat est Unitaire quand il dit : "La vie sociale sera interdite à quiconque ne subit pas mon programme". »

La recherche de l'unité pose en effet plusieurs problèmes. D'abord, on se demande bien quelle est cette unité si supérieure qu'il faudrait imposer à tous. Est-elle d'une évidence si manifeste qu'on pourrait s'attendre à l'obtenir aisément, et sans débat ? Il ne semble pas qu'il en soit ainsi. Alors le contenu de l'éducation, domaine où l'esprit réformateur se perd avec autant de facilité qu'il avait eu la prétention de s'y imposer en maître, ce contenu, qui le définira ? Telle est la question « terrible » que nous pose F. Bastiat :

« Aujourd'hui, dans quel objet précis et bien déterminé frapperait-on tous les citoyens, comme une monnaie, à la même effigie ? Est-ce parce qu'ils se destinent tous à des carrières diverses ? Sur quoi se fonderait-on pour les jeter dans le même moule ?... *et qui tiendra le moule ?* Question terrible, qui devrait nous faire réfléchir. *Qui tiendra le moule ?* S'il y a un moule (et le Baccalauréat en est un), chacun en voudra tenir le manche, M. Thiers, M. Parisi, M. Barthélemy Saint-Hilaire, moi, les rouges, les blancs, les bleus, les noirs. Il faudra donc se battre pour vider cette question préalable, qui renaîtra sans cesse. N'est-il pas plus simple de briser ce moule fatal, et de proclamer loyalement la Liberté ? »²⁷

²⁷ Frédéric BASTIAT, [*Baccalauréat et Socialisme*](#) *, Paris, 1850

Telle est la nature du monopole. Mais ce monopole sert un insidieux dessein, car « l'État ou pour mieux dire le parti, la faction, la secte, l'homme qui s'empare momentanément, et même très légalement, de l'influence gouvernementale, peut donner à l'enseignement la direction qui lui plaît, et façonner à son gré toutes les intelligences par le seul mécanisme des grades ». En détenant arbitrairement le choix dans les programmes enseignés, l'État formate la façon de penser des jeunes étudiants. Leibnitz l'avait déjà dit : « Faites-moi maître de l'enseignement, et je me charge de changer la face du monde. » Perspective malheureuse, dont l'État a bien senti la portée. Et en effet, connaît-on meilleur prosélytisme que l'endoctrinement ?

Le monopole signifie, nous le savons, qu'une seule et même formation est dispensée à tous les élèves. Le programme scolaire est arrêté par les soins du gouvernement, qui s'octroie sans nul consentement la permission d'insuffler quelle sera la base de connaissance nécessaire à un bachelier. La connaissance humaine est faite de centaines de disciplines scientifiques, et pourtant seule une infime partie de celles-ci seront l'objet d'un enseignement obligatoire. On aurait pu imaginer que l'astronomie ou la botanique fassent l'objet d'une étude, au même titre que la couture l'a été il fût en un temps encore peu lointain. Mais elles ne le sont plus désormais. Cela permet de relever que les matières inculquées sont mouvantes, et qu'elles divergent avec les politiques. Et pourtant, quel que soit l'avis qu'on puisse se faire de la meilleure éducation, l'État a le sien, et vous l'impose.

« Nous pouvons croire que la véritable instruction consiste à savoir ce que les choses sont et ce qu'elles produisent, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral. Nous pouvons penser que celui-là est le mieux instruit qui se fait l'idée la plus exacte des phénomènes et sait le mieux l'enchaînement des effets aux causes. Nous voudrions baser l'enseignement sur cette donnée. — Mais l'État a une autre idée. Il pense qu'être savant c'est être en mesure de scander les vers de Plaute, et de citer, sur le feu et sur l'air, les opinions de Thalès et de Pythagore ».

« Il vous dit : enseignez ce que vous voudrez à votre élève ; mais quand il aura vingt ans, je le ferai interroger sur les opinions de Pythagore et de Thalès, je lui ferai scander les vers de Plaute, et, s'il n'est assez fort en ces matières pour me prouver qu'il y a consacré toute sa jeunesse, il ne pourra être ni médecin, ni avocat, ni magistrat, ni consul, ni diplomate, ni professeur ».

Avec l'éducation nationale uniforme pour tous, l'État n'a bien sûr pas la prétention de dicter les procédés pédagogiques à employer par les parents dans l'intimité de leur foyer. En revanche, et Bastiat le signale parfaitement dans le passage précédemment cité, il s'arroge le droit de ne valider que les acquis qu'il juge utiles, et de balayer d'un revers de main toutes les connaissances différentes de celles qu'il considère comme convenables pour la nation.

Il est difficile de dire, dans ces conditions, que l'éducation est libre, puisque les professeurs peuvent bien choisir ce qu'ils enseignent, et les parents ce qu'ils transmettent, l'État a fixé un concours commun, dessiné par lui. Aucune place n'est

laissée pour les marginaux du savoir. « Je suis bien forcé de me soumettre, constate Bastiat en raisonnant comme père, car je ne prendrai pas sur moi la responsabilité de fermer à mon fils tant de si belles carrières. Vous aurez beau me dire que je suis libre ; j'affirme que je ne le suis pas. »

Ainsi, l'éducation dans sa forme étatisée, avec les diplômes et les grades qui l'entourent, ne fonctionne pas dans le sens du premier idéal inscrit au fronton de nos bâtiments publics. La faute à une disposition malheureuse, et funeste pour le développement de l'intelligence : le monopole de l'éducation.

De tous les penseurs sociaux, les économistes n'étaient certainement pas les seuls, à l'époque comme aujourd'hui, à constater les lacunes de l'enseignement public, mais ils étaient les seuls à les faire remonter à leur cause première : le monopole. Ainsi, se demandant pourquoi l'éducation est restée en France à un

« Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous, c'est le monopole de l'enseignement. »

(F. Bastiat, *Œuvres complètes*, éd. Guillaumin, tome 5, p.93)

stade primitif et très peu convenable, Bastiat écrit : « L'explication est dans ce seul mot : Monopole. Le monopole est ainsi fait qu'il frappe d'immobilisme tout ce qu'il touche. » Ce principe, en effet, explique seul les défauts du système d'éducation nationale, et il est la raison pour laquelle Bastiat, et de nombreux

économistes avec lui, portèrent la charge contre ce système. Vociférant constamment contre les monopoles dans la sphère économique, et très expressifs dans leurs louanges des bienfaits de la concurrence, ils ne pouvaient pas admettre la survie d'un tel dysfonctionnement dans l'éducation.

Face à l'organisation étatique de l'éducation, Bastiat proposait une réforme simple, et d'une applicabilité évidente, celle de laisser libre : laisser les écoles libres de proposer les méthodes d'éducation que chacune croit les plus adaptées au succès de l'enfant, et les parents libres de placer leurs enfants dans les établissements dont l'offre scolaire leur semble la plus convenable. Chacun pourrait avoir son opinion sur l'éducation, et le faire prévaloir, avec liberté de choix, et responsabilité.

Quand je m'élève contre les études classiques, je ne demande pas qu'elles soient interdites ; je demande seulement qu'elles ne soient pas imposées. Je n'interpelle pas l'État pour lui dire : soumettez tout le monde à mon opinion, mais bien : Ne me courbez pas sous l'opinion d'autrui. La différence est grande, et qu'il n'y ait pas de méprise à cet égard.

M. Thiers, M. de Riancey, M. de Montalembert, M. Barthélemy Saint-Hilaire, pensent que l'atmosphère romaine est excellente pour former le cœur et l'esprit de la jeunesse, soit. Qu'ils y plongent leurs enfants ; je les laisse libres. Mais qu'ils me laissent libre aussi d'en éloigner les miens comme d'un air pestiféré. Messieurs les réglementaires, ce qui vous paraît sublime me semble odieux, ce qui satisfait votre

conscience alarme la mienne. Eh bien ! suivez vos inspirations, mais laissez-moi suivre la mienne. Je ne vous force pas, pourquoi me forceriez-vous ?

Ce que vous admirez, je l'abhorre. Mais enfin, gardez votre jugement et laissez-moi le mien. Nous ne sommes pas ici des avocats plaidant l'un pour l'enseignement classique, l'autre contre, devant une assemblée chargée de décider en violentant ma conscience ou la vôtre. Je ne demande à l'État que sa neutralité. Je demande la liberté pour vous comme pour moi. J'ai du moins sur vous l'avantage de l'impartialité, de la modération et de la modestie.

Ainsi se constituerait enfin un marché libre de l'éducation. Il ne serait pas seulement un rétablissement de la justice et des droits individuels ; il permettrait d'expérimenter, d'inventer, de tester de nouvelles pédagogies, et donc de répondre à la demande réelle. Il libérerait enfin les parents de l'obligation ingrate de laisser leurs enfants entre les mains de l'État pour les instruire, et permettrait à ces mêmes parents de maîtriser véritablement le socle intellectuel qu'on leur fournirait.

Au final, les critiques que Frédéric Bastiat adressait à l'éducation uniforme pour tous, et à ce baccalauréat qui le sanctionne, nous indique la voie vers un bouleversement utile, faisable, et moderne, et souhaitable pour ces trois raisons.

Le monopole de l'éducation, principe duquel tous les maux découlent, a encore bien des sophismes pour le défendre. Celui dont les monopoleurs font le plus d'usage reste celui de l'accès à l'éducation pour les plus démunis. Et pourtant, le chèque-éducation demeure une option envisageable, octroyant à chaque élève une somme relative au montant de sa scolarisation annuelle, afin que ce dernier en dispose pour payer les frais de l'établissement de son choix. Ainsi, les solutions existent, et n'ont jamais cessé d'être applicables. La justice, même, ne leur fait pas défaut. Il ne leur manque qu'un peu de publicité.

D.T.

Lecture : Ambroise Clément

« Le fondement de l'économie politique »

« Qui était Ambroise Clément », par David Hart ²⁸

Ambroise Clément (1805-1886) était économiste et longtemps secrétaire du maire de Saint-Étienne. Dans le milieu des années 1840, il commença à écrire sur les questions économiques et impressionna tellement Guillaumin que ce dernier lui demanda d'assumer la tâche de diriger la publication de l'important et influent *Dictionnaire de l'économie politique*, en 1850. Il y écrivit de très nombreux articles. Clément fut membre de la Société d'économie politique à partir de 1848, un écrivain régulier et un critique pour le *Journal des économistes*, et fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques en 1872. Il fut l'auteur des ouvrages suivants : *Recherches sur les causes de l'indigence* (1846), *Des nouvelles idées de réforme industrielle et en particulier du projet d'organisation du travail de M. Louis Blanc* (1846), *La crise économique et sociale en France et en Europe* (1886), ainsi qu'une critique précoce des *Harmonies économiques* de Bastiat pour le *Journal des économistes* (1850), dans laquelle il salua le style de Bastiat, mais critiqua aussi sa position sur la population et sa théorie de la valeur. Deux œuvres qui méritent une attention spéciale sont l'article sur la spoliation, « De la spoliation légale » (*Journal des économistes*, vol. 20, n°83, 1er juillet 1848), qu'il a écrit dans le feu de l'insurrection des Journées de juin, et l'ouvrage en deux volumes sur la théorie sociale qui expose de nombreuses vues « autrichiennes » : *Essai sur la science sociale. Économie politique – morale expérimentale – politique théorique* (Paris, Guillaumin, 1867).

Lecture : « Le fondement de l'économie politique »

« Sous le régime auquel l'enseignement public a été soumis par nos gouvernements, la propagation des connaissances acquises en Économie politique n'a pu s'opérer qu'avec une excessive lenteur. Aussi notre pays est-il au rang de ceux où ces connaissances sont le moins répandues, non seulement parmi les masses populaires, mais dans les classes plus ou moins lettrées, où le grand nombre n'a aucune notion de cette science et ne se doute seulement pas de l'importance des problèmes qu'elle est appelée à résoudre. Cependant, les études qu'elle embrasse sont assurément, de tous les travaux de l'esprit, ceux qui devraient le plus généralement exciter l'intérêt ; car leurs résultats sont destinés à exercer sur le sort des populations l'influence la plus considérable et la plus salutaire : aucun autre

²⁸ David Hart est le spécialiste américain de l'école française d'économie politique. Il édite en anglais leurs œuvres, soit sous la forme de volumes par auteur, comme pour les *Collected Works* de F. Bastiat, soit par publication individuelle, soit encore par anthologie, comme pour le très savant *French Liberalism in the 19th Century: An Anthology* (Routledge, 2012)

ordre d'études ne saurait offrir aux sociétés autant de lumières propres à les guider dans les voies d'une civilisation réelle, et à leur faire éviter celles qui conduisent à la décadence et à la ruine.

L'histoire de nos révolutions politiques depuis soixante ans est pleine d'enseignements de nature à confirmer la vérité de ces assertions. Assurément, chez un peuple moins étranger que le nôtre aux vérités économiques, l'état de l'opinion n'aurait pas permis d'égarer l'activité nationale dans les voies rétrogrades et ruineuses où elle s'est laissée si souvent entraîner à partir de 1793 ; si l'opinion, générale eût été moins arriérée ou moins faussée sous ce rapport, l'essor libéral et vraiment civilisateur de 1789 ne se serait point fourvoyé dans les folles ou déplorables directions où il ne tarda pas à s'engager ; on n'aurait pas vu, par exemple, une nation qui voulait fonder son existence sur le travail libre s'efforcer de se donner les opinions et les mœurs d'antiques sociétés, qui fondaient la leur sur la guerre, la spoliation et l'esclavage ; plus tard, les dispositions guerrières qu'avait provoquées le besoin de la défense nationale, n'auraient pas dégénéré en esprit de conquête et de domination ; nous ne nous serions point engoués de cette gloire militaire qui consiste dans le succès obtenu par les armes, quel qu'en soit le but et dût-il en résulter un pas en arrière vers la barbarie, sentiment sauvage et aveugle dont l'exaltation a, plus que toute autre cause, retardé les progrès moraux et politiques de l'Europe ; nous n'aurions pas vu les lois de maximum, l'émission désordonnée des assignats, le système continental, le commerce par licences, etc., et toute cette suite de mesures désastreuses ou absurdes qui décelaient l'ignorance la plus complète des intérêts des sociétés, ou un souverain mépris pour ces intérêts.

Mais l'écueil dont les lumières de l'Économie politique auraient pu surtout nous préserver si elles eussent été plus répandues, c'est l'établissement de ce système gouvernemental et administratif qui, multipliant les attributions de l'autorité publique au point de tout subordonner à ses directions, semble vouloir anéantir l'initiative et la puissance individuelles pour ne laisser subsister que la puissance collective ; système qui, n'ayant cessé de s'aggraver depuis trente ans, tend à substituer de plus en plus l'activité nuisible à l'activité utile, en détournant les facultés et les efforts d'un nombre toujours croissant d'individus, de l'exploitation des choses vers celle des hommes eux-mêmes ; qui, en chargeant nos gouvernements d'une responsabilité aussi illimitée que leurs attributions, devient la cause principale de leur instabilité et de l'insécurité qui en est la suite ; qui, enfin, a paru sur le point d'atteindre dans ces derniers temps son extrême limite, en présentant comme une question à résoudre l'accaparement de tous les travaux par l'État et l'avènement d'un communisme universel.

Et il ne faudrait pas croire que ces dernières aberrations économiques fussent le résultat d'une ignorance particulière aux sectes socialistes : sous ce rapport, les partis se disant conservateurs ne se sont pas montrés plus généralement éclairés. S'ils ont résisté aux tendances qui poussaient à convertir les travaux restés plus ou

moins libres en services publics, à étendre encore les régies gouvernementales, à affaiblir de plus en plus l'initiative et la responsabilité individuelles, ce n'est pas que le système en lui-même leur inspirât aucune répugnance, ni que leurs opinions fussent basées sur des principes fort différents de ceux de leurs adversaires ; car ils avaient admis ou professé avant ces derniers que l'intervention de l'État n'a pas de limites assignables, et qu'il appartient aux gouvernements de diriger l'activité sociale dans tous ses développements ; seulement, en adoptant ce pernicieux principe, ils entendaient rester seuls maîtres d'en déterminer les applications. Toutefois, et pour le besoin du moment, ils s'appuyaient alors volontiers sur les vérités proclamées par l'Économie politique ; ils professaient avec elle qu'il n'y a de production féconde et de répartition équitable des produits que dans la liberté du travail et des transactions ; que chacun doit avoir la responsabilité de son sort, et que, si les instincts du cœur comme les lumières de la raison commandent d'aider les malheureux autant qu'on le peut, nul n'a le *droit* de se décharger sur autrui du soin de se procurer du travail ou des moyens d'existence ; que l'autorité publique a pour mission de protéger la personne, la liberté et les biens de tous, mais qu'il ne saurait lui appartenir de disposer des facultés de chacun et de ce qu'elles produisent, de prendre aux uns pour donner aux autres, de soustraire, de par la loi, les paresseux, les dissipateurs, les parasites, aux mauvaises conséquences de leur conduite, pour faire retomber ces conséquences sur ceux qui suivent une conduite opposée.

Mais ces vérités si claires s'obscurcissaient tout à coup à leurs yeux dès qu'il s'agissait d'en faire la moindre application aux abus constitués. S'ils se déclaraient partisans de la liberté du travail, c'était sous condition de ne pas toucher au régime qui exclut cette liberté d'une multitude de professions monopolisées ou réglementées. S'ils n'admettaient pas que l'État dût *prendre aux uns pour donner aux autres*, ils n'en étaient pas plus disposés à tolérer que l'on contestât la légitimité des subventions, des primes, des garanties exceptionnelles accordées sur les produits des contributions publiques à un grand nombre d'entreprises jouissant de leur appui à un titre quelconque. S'ils flétrissaient les parasites, c'était sans préjudice du parasitisme dévorant qu'ils avaient eux-mêmes créé en poussant à l'exagération des attributions et des dépenses gouvernementales. S'ils s'élevaient fortement contre la prétention de l'autorité du moment de diriger l'application des fonds productifs du pays et d'empêcher chacun de disposer librement de ses facultés et des fruits de son travail, ils ne défendaient pas avec moins d'énergie la législation commerciale qui, au moyen des prohibitions douanières et des droits prohibitifs, produit précisément ces deux résultats.

Ainsi les uns réclamaient les privilèges, les secours et les largesses de l'État en faveur des classes ouvrières dans lesquelles ils cherchaient un appui ; les autres n'en voulaient que pour ceux qui se trouvaient nantis. L'Économie politique n'en aurait voulu pour personne, l'une de ses conclusions étant qu'il faut laisser à chacun ce qui lui appartient et ne jamais se servir de l'autorité ou de la loi pour dépouiller les uns au profit des autres. Très hostile aux spoliations légales, sous quelque forme

qu'elles se déguisent et sous quelque drapeau qu'elles s'abritent, elle devait déplaire à la fois à tous ceux qui s'en disputent le bénéfice ; aussi a-t-elle été successivement proscrite par les deux camps opposés. Après la tentative faite en 1848 pour subordonner son enseignement *au point de vue de l'organisation (arbitraire) du travail*, est venue, en 1850, celle d'un conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui prétendait imposer aux professeurs d'Économie politique l'obligation de coordonner leurs leçons *au point de vue de la législation commerciale actuelle de la France*, c'est-à-dire de manière à justifier le système protecteur ou prohibitif.

Mais l'Économie politique ne doit être enseignée qu'à un seul point de vue, celui de la nature des choses exactement observée, et il est bien évident que l'on ne pourrait imposer d'autres bases à son enseignement sans en faire tout autre chose qu'une science : car les sciences ne comportent pas de conclusions préconçues ; celles auxquelles elles arrivent ne sont que des *résultats* de la connaissance des faits et de leurs rapports. Il ne serait assurément pas plus absurde d'exiger que l'astronomie fût enseignée au point de vue du système de Ptolémée, que de prétendre faire servir l'enseignement de l'Économie politique à la justification du système protecteur ou de tout autre système arrêté d'avance et indépendamment des résultats de l'observation. »

Extrait de l'introduction du *Dictionnaire de l'Économie Politique*, Guillaumin, 1854, pp.XI-XIV

Actualités de l'Institut Coppel

L'Institut Coppel, créé en octobre 2010 par Damien Theillier, professeur de philosophie à Paris, s'est donné pour mission première de faire revivre l'œuvre des penseurs français, philosophes, sociologues, mais surtout économistes, œuvre véritablement oubliée par la grande majorité des Français. Bien que l'objet soit nécessairement de montrer le rôle essentiel qu'elle a joué dans l'histoire des idées, la trajectoire de l'économie politique, et dans l'histoire politique française, cette mission s'inscrit aussi dans une réflexion plus générale sur les principes premiers qui doivent gouverner une société saine (liberté, responsabilité, propriété privée, non-agression).

L'Institut Coppel, fortement présent sur Internet, publie de nombreux ouvrages anciens, livres de droit, et les propose gratuitement sur son site sous divers formats de lecture (HTML, PDF, Kindle, ePub). De nombreuses études anglo-saxonnes sont également traduites par une équipe de collaborateurs : cela comprend des articles de Murray Rothbard, Lew Rockwell, Henry Hazlitt, David Hart, Ayn Rand, Ron Paul, et de nombreux autres. Enfin, l'Institut Coppel propose des productions originales d'auteurs et de chercheurs associés : livres, articles, analyses.

Le conseil d'administration et les membres réguliers de l'Institut Coppel réfléchissent actuellement à faire évoluer son modèle, afin de s'inspirer davantage des succès de l'*Institute for Human Studies*, en proposant davantage de formations intellectuelles, de séminaires, d'outils pour les étudiants. Dans les prochains mois, l'Institut Coppel ambitionne également de reconstruire son site internet, afin de faciliter l'accès aux archives, aux éditions numériques, aux articles, aux podcasts audio et aux vidéos publiées sur notre chaîne Youtube.

L'Institut Coppel prend aujourd'hui un tournant, avec une présence sur Amazon, et la création d'un blog, d'un journal, d'une boutique en ligne, d'une banque de podcasts audio sur iTunes, et avec la conduite de nombreux autres projets.

- ✚ **Une chaîne Youtube** a été créée il y a un peu plus d'un an : pour permettre à l'Institut Coppel de s'appuyer sur un format vidéo pour diffuser le message de la liberté, format pédagogique et plébiscité par les jeunes. <http://www.youtube.com/user/icoppel>
- ✚ **La création d'un blog** (www.institutcoppel.org/blog) en mars 2013 a permis à l'Institut Coppel de se doter d'une plateforme simplifiée qui lui sert à publier un contenu d'actualité, plus intimiste, et moins académique, et de donner une visibilité à ses projets, aux séminaires, aux livres publiés, aux vidéos, et de manière plus générale à son activité.
- ✚ **La liste de lecture de Robert Wenzel** : Il s'agit d'une liste de 30 textes d'auteurs américains de l'école autrichienne, tels que Murray Rothbard, Lew Rockwell, Henry Hazlitt, ou encore Ludwig von Mises, que l'Institut Coppel a fait traduire en français. <http://www.institutcoppel.org/blog/se-former-en-30-jours>
- ✚ **Le CD « Idées pour une société libre »** : Il s'agit de l'adaptation en français de l'excellent CD "*Ideas for a Free Society*" édité et distribué par le *Network for a Free Society*, qui consistera en une centaine de textes favorables aux principes d'une société libre, d'une économie de libre marché, de l'esprit de responsabilité, et de la propriété privée : <http://www.institutcoppel.org/blog/cd-textes-liberaux>
- ✚ **Les *Mélanges économiques*** : Sur le modèle des *Mélanges d'économie politique* de Gustave

de Molinari et d'Eugène Daire (1845). Il s'agit d'un projet éditorial qui vise à produire une dizaine de volumes d'économie abordant les grands sujets tels que l'épargne, les cycles économiques, l'échange, la monnaie, etc. à travers les œuvres des grands économistes.

✚ **La publication papier de livres numérisés :** L'Institut Coppet a déjà numérisé et commencé à vendre les premiers ouvrages qu'il édite, et veut continuer à rendre disponible en papier des ouvrages numérisés (ceux de l'école française d'économie, mais aussi les productions d'auteurs étrangers participant à la continuation de cette tradition, dont, par exemple, *État, qu'as-tu fait de notre monnaie ?* de Murray Rothbard)

✚ **Les séminaires philosophiques :** Après le séminaire de Nigel Ashford le 2 mai 2013, qui a été une franche réussite, avec la participation de plus de 80 personnes, l'Institut Coppet continue en invitant Frank Karsten, co-auteur de *Dépasser la démocratie* (traduction réalisée par l'Institut Coppet en février 2013) à venir nous expliquer les limites de la démocratie, le 28 juin 2013, à Paris.

Sélection de livres numériques

Frédéric Bastiat, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (1850)
Ludwig von Mises, *L'Action humaine* (1949)
Frédéric Bastiat, *L'État* (1848)
Henri Baudrillart, *Manuel d'économie politique* (1857)
Destutt de Tracy, *Traité d'économie politique* (1823)
Frédéric Bastiat, *La Loi* (1850)
Jacques Necker, *Réflexions philosophiques sur l'égalité* (1793)
Yves Guyot, *La morale de la concurrence* (1896)
Frédéric Passy, *Histoire d'une pièce de cinq francs et d'une feuille de papier* (1909)
Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835)
Condorcet, *Vie de Monsieur Turgot* (1786)
Louis Baudin, *La monnaie. Ce que tout le monde devrait en savoir* (1947)
Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique* (1803)
Richard Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général* (1755)
Ernest Teilhac, *L'œuvre économique de Jean-Baptiste Say* (1927)
Louis Baudin, *Précis d'Histoire des Doctrines Economiques* (1942)
Oresme, *Traité de la première invention des monnaies* (ca. 1355)
Jacques Rueff, *Le péché monétaire de l'Occident* (1971)
Gustave de Molinari, *Les soirées de la rue Saint-Lazare* (1849)
Thomas Sowell, *La loi de Say* (1972)
G. de Novion, *F. Bastiat, sa vie ses œuvres* (1905)
Alain Laurent, *L'individualisme méthodologique* (1994)

Sélection de podcasts audio

Réponse à Monsieur de Lamartine, par Frédéric Bastiat (34 mo – 28 mn)
Ce que je crois, par Gustave de Molinari (41 mo – 33,5 mn)
Politique tirée des doctrines économiques, par Charles Dunoyer (deux parties – 45 mn)
La critique économique du capitalisme, par Jean-François Revel (4,5 mo – 12,30 mn)
La réforme du système monétaire international, par P. Simonnot (15,92 mo – 1 h 09)

Laissons Faire ~ Institut Coppet ~ Juin 2013